



Article scientifique

Article

2008

Published version

Open Access

This is the published version of the publication, made available in accordance with the publisher's policy.

Prêcher coram Papa Urbano V. : édition et commentaire d'un sermon de
Nicole Oresme

Caesar, Mathieu

How to cite

CAESAR, Mathieu. Prêcher coram Papa Urbano V. : édition et commentaire d'un sermon de Nicole Oresme. In: Revue Mabillon, 2008, n° 19, p. 191–229.

This publication URL: <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:156359>

© The author(s). This work is licensed under a Creative Commons Attribution (CC BY)

<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0>

**PRÊCHER CORAM PAPA URBANO V.
ÉDITION ET COMMENTAIRE
D'UN SERMON DE NICOLE ORESME ***

par
Mathieu CAESAR

Nicole Oresme naît dans le diocèse de Bayeux, probablement autour de 1320-1322¹. Docteur en théologie, il est nommé en 1356 grand maître d'un des plus prestigieux collèges de l'Université de Paris : celui de Navarre². Il restera à son poste jusqu'en 1361. En 1364, grâce aux liens qu'il avait noués avec le jeune dauphin, le futur Charles V, il devient doyen du chapitre de Rouen³. C'est la période la plus intense de sa vie, celle qui voit l'achèvement des traductions françaises des textes d'Aristote⁴. Pendant ces années, Nicole Oresme se range parmi les intellectuels les plus proches de Charles V⁵. Sa carrière ecclésiastique aboutit en 1377 à son élévation au poste d'évêque de Lisieux. Son épiscopat fut assez court, car Nicole Oresme s'éteint le 11 juillet 1382.

* Qu'il me soit permis de remercier le Prof. Mirella Ferrari, le Prof. Franco Morenzoni et M. Philippe Genequand qui ont aimablement accepté de relire ce texte ainsi que M. Ludovic Viallet qui a bien voulu corriger quelques imprécisions linguistiques.

1. Ce n'est pas le lieu ici d'évoquer tous les détails de la vie de Nicole Oresme. Des éléments concernant la période autour de 1363 seront évoqués *infra*. Pour des compléments, l'ancienne biographie de Francis Meunier, quoique datée, reste encore utile (Fr. MEUNIER, *Essai sur la vie et les œuvres de Nicole Oresme*, Paris, 1857). On fera également référence à : François NEVEUX, « Nicole Oresme et le clergé normand du xiv^e siècle », dans *Autour de Nicole Oresme. Actes du Colloque Oresme organisé à l'université de Paris XII*, Jeannine QUILLET éd., Paris, 1990 (Bibliothèque d'histoire de la philosophie), p. 9-36 ; William J. COURTENAY, « The Early Career of Nicole Oresme », *Isis*, t. 91/3, 2000, p. 542-548 ; et à l'introduction à Nicole ORESME, *Le Livre de politiques d'Aristote*, publ. from the text of the Avranches Manuscript 222, éd. Albert Douglas MENUT, Philadelphia, 1970 (Transactions of the American Philosophical Society, N.S., 60/6), p. 5-22.

2. Rappelons que Nicole Oresme avait été également boursier au collège de Navarre pendant ses études. Cf. Nathalie GOROCHOV, *Le collège de Navarre de sa fondation (1305) au début du XV^e siècle (1418). Histoire de l'institution, de sa vie intellectuelle et de son recrutement*, Paris, 1997, p. 680-681.

3. Fr. NEVEUX, « Nicole Oresme et le clergé normand », art. cit., p. 15-16.

4. Il s'agit, dans l'ordre, de l'*Éthique*, de la *Politique*, du *Livre d'économie* et enfin du *Livre du ciel et du monde*. Toutes ces traductions ont été éditées. Cf. Jakob Hans Josef SCHNEIDER, « Nicolas Oresme », dans *Biographisch-bibliographisches Kirchenlexikon*, Friedrich Wilhelm BAUTZ éd., t. 6, Herzberg, 1993, col. 1244-1252. La notice, mise à jour, est également disponible sur le site : <http://www.Bautz.de/bbkl/>.

5. Cf. Fr. MEUNIER, *Essai sur la vie*, op. cit., p. 23-25 et Fr. NEVEUX, « Nicole Oresme et le clergé normand », art. cit., p. 11. Sur Charles V et les intellectuels qui l'entourent, voir Jeannine QUILLET, *Charles V, le roi lettré*, Paris, 1984 et Françoise AUTRAND, *Charles V le Sage*, Paris, 1994, spéc. p. 713-750.

I. Nicole Oresme : prédicateur et polémiste ?

L'œuvre de Nicole Oresme est aujourd'hui relativement bien connue par les spécialistes qui s'intéressent à la philosophie des sciences et à la philosophie politique. La plupart de ses œuvres à caractère scientifique, ainsi que ses traductions aristotéliennes, ont été publiées et étudiées. Cependant son activité de théologien et de prédicateur n'avait guère retenu l'attention. Les recherches des dernières années ont permis de déterminer que ni la collection de sermons ⁶ ni l'*Ars praedicandi* ⁷, qui lui avaient été attribués, ne sont de lui. D'autres œuvres théologiques – ayant pour dénominateur commun la critique de l'Église – lui ont été attribuées à des époques différentes. C'est cet aspect de son activité, en partie encore méconnu, qui va retenir notre attention dans cet article.

L'Epistola Luciferi et le *Liber de Antichristo*, longtemps attribués au maître normand, ne sont certainement pas de lui. *L'Epistola Luciferi* demeure en effet anonyme ⁸ et le *Liber de Antichristo* doit désormais être attribué à Nicolas de Lisieux, fidèle disciple de Guillaume de Saint-Amour ⁹. Quant aux attributions d'un sermon *Contra mendicationem*, d'un autre sermon prononcé devant Urbain V en 1363 et d'un traité intitulé *De malis venturis super ecclesiam*, elles doivent encore être vérifiées.

Concernant le *De malis venturis*, nous n'avons que très peu d'informations. Jusqu'à présent, aucune édition imprimée n'a été signalée et les manuscrits connus étaient au nombre de deux ¹⁰. Nous signalons une

6. Il s'agit de la collection contenue dans Paris, BnF, lat. 16893. Cette collection doit être attribuée à Nicoluccio da Ascoli, un prédicateur dominicain du début du xiv^e siècle. Pour de plus amples détails, je renvoie à mon article « De la France à l'Italie : Nicole Oresme et la prédication de Nicoluccio da Ascoli OP », *Archivum fratrum praedicatorum*, t. 72, 2002, p. 161-185.

7. Ce traité est contenu dans le ms BnF, lat. 7371, fol. 279-290v, cité par Fr. MEUNIER, *Essai sur la vie*, op. cit., p. 39. L'attribution de cet *Ars* au maître normand avait déjà été contestée par Sylvie Lefèvre (cf. Max LEJBOWICZ, « Nicole Oresme », dans *Encyclopédie philosophique universelle*, t. 1. *Les œuvres philosophiques*, Jean-François MATTEI éd., Paris, 1992, p. 737). Cf. aussi Franco MORENZONI, « À propos d'une *Ars praedicandi* attribuée à Nicole Oresme », *Archivum franciscanum historicum*, t. 99, 2006, p. 251-281. Le manuscrit contient en réalité deux traités différents, mais il n'est pas possible, pour l'instant, de donner une identité aux auteurs de ces traités.

8. Sabine SCHMOLINSKY, « Teufelsbriefe », dans *Lexikon des Mittelalters*, t. 8, München, 1997, col. 592-593. Nous connaissons six manuscrits qui attribuent cette lettre à Nicole Oresme : Basel, UB, A. IV. 24, fol. 144va-146a ; Frankfurt am Main, UB, ms Praed. 61, fol. 1a-9va ; München, Bayerische Staatsbibl., Clm 28637, fol. 5-6v ; Utrecht, UB 174, fol. 235v-238v ; Venezia, Biblioteca Nazionale Marciana, Cod. lat. XI 80, fol. 367a-369a et Würzburg, UB, M. ch. F. 84, fol. 148-151v. Il en existe aussi une édition faite par Flacius Illyricus : *Epistola Luciferi ad Spirituales circiter ante annos centum scripta per Nic. Oresme*, Magdebourg, 1549. Cf. Pontien POLMAN, *L'élément historique dans la controverse religieuse du XVI^e siècle*, Gembloux, 1932, p. 192. Fr. Meunier considère que le texte fut attribué à Nicole Oresme par Flacius Illyricus lui-même (Id., *Essai sur la vie*, op. cit., p. 128). Sur Flacius Illyricus, cf. *infra* la fin de cet article.

9. Michel-Marie DUFEL, *Guillaume de Saint-Amour et la polémique universitaire parisienne (1250-1259)*, Paris, 1972, p. 330 et n. De toute évidence, le copiste du xv^e siècle a cru voir dans ce Nicole de Lisieux le plus célèbre, et proche de son temps, Nicole Oresme, évêque de Lisieux. Fr. MEUNIER, *Essai sur la vie*, op. cit., p. 120, avait déjà rejeté l'attribution à Nicole Oresme en proposant plutôt Guillaume de Saint-Amour.

10. Paris, BnF, lat. 14533, fol. 77-83v, et BnF, lat. 14806, fol. 180-194v. Pour le ms lat. 14533, cf. Gilbert OUY, *Les manuscrits de l'abbaye de Saint-Victor. Catalogue établi sur la base du répertoire de Claude de Grandrue (1514)*, Turnhout, 1999 (Bibliotheca Victorina, 10), t. 2, p. 298.

troisième copie anonyme, au sujet de laquelle il nous est permis d'affirmer qu'il s'agit sans doute d'un témoin de ce traité ¹¹. D'après une première lecture, son contenu semble être étroitement lié aux thématiques développées dans le sermon avignonnais de 1363 ¹².

Le *Contra mendicationem* n'a pas été jusqu'ici l'objet d'études spécifiques. Selon Francis Meunier, un manuscrit de ce sermon devait exister dans la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Victor ¹³. En effet, le catalogue dressé en 1514 cite un manuscrit contenant entre autres le sermon de Nicole Oresme. Il s'agit du manuscrit aujourd'hui conservé à la Bibliothèque nationale de France sous la cote lat. 14845. Pourtant le texte de Nicole Oresme ne s'y trouve plus ¹⁴. À notre connaissance il n'existe pas d'édition de ce texte, alors que plusieurs manuscrits subsistent. J. B. Schneyer signale un manuscrit ¹⁵. Jakob Schneider, qui doute de cette attribution, signale deux autres manuscrits ¹⁶. Benoît Patar, qui fournit une bibliographie de tous les manuscrits connus contenant des œuvres authentiques de Nicole Oresme, ajoute un manuscrit à cette liste ¹⁷. Le dépouillement de catalogues des bibliothèques nous permet d'ajouter trois manuscrits supplémentaires à la liste fournie par B. Patar ¹⁸.

Ce sermon est vraisemblablement dirigé contre les ordres mendiants. Un des manuscrits conservés à Vienne précise en effet, dans la rubrique initiale : *Sermo contra mendicationem, imprimis Begardorum et Beguinarum* ¹⁹.

11. Rouen, Bibl. mun., O. 20, vol. I, fol. 107-113v.

12. Nous avons consulté le manuscrit de Rouen. Cf. aussi *infra* note 181.

13. Fr. MEUNIER, *Essai sur la vie, op. cit.*, p. 118. Mais Fr. Meunier n'a pu retrouver aucun manuscrit pour prouver ou contester l'attribution au maître normand.

14. Il s'agit en effet d'une collation, probablement réalisée vers la fin du xv^e siècle, de dix éléments différents. Cf. G. OUY, *Les manuscrits de l'abbaye de Saint-Victor, op. cit.*, t. 2, p. 357-359. Le catalogue de la bibliothèque de Saint-Victor indique : *Scriptum quoddam magistri Nicholai Oresme contra mendicationem*. Le manuscrit devait donc l'attribuer explicitement au maître normand.

15. München, Bayerische Staatsbibl., Clm 14265, fol. 237a-242v (Johannes Baptist SCHNEYER, *Repertorium der lateinischen Sermones des Mittelalters für die Zeit von 1150-1350*, t. 4, Münster, 1972, p. 376). Cf. aussi *Catalogus codicum manu scriptorum Bibliothecae regiae Monacensis*, t. 4/2 : München, Bayerische Staatsbibl., Clm 110001-15028, München, 1876, p. 152.

16. Kiel, Universitätsbibl. 127 et Wien, Nationalbibl., lat. 11799, fol. 116-131v. Le manuscrit de Vienne serait cependant incomplet. J. SCHNEIDER, « Nicolas Oresme », art. cit., col. 1247. Cf. aussi *Tabulae codicum manu scriptorum praeter graecos et orientales in Bibliotheca Palatina Vindobonensi asservatorum*, t. 7, Wien, 1875, p. 48.

17. Cette bibliographie est, à notre connaissance, la plus récente et exhaustive concernant les manuscrits contenant des œuvres du maître normand : *Nicolai Oresme expositio et quaestiones in Aristotelis 'De anima'*, éd. Benoît PATAR, Louvain-Paris, 1995, p. 28 ; Wien, Nationalbibl., lat. 4923, fol. 43b-46b (qui ne semble contenir que des extraits). Cf. *Tabulae codicum manu scriptorum praeter graecos et orientales in Bibliotheca Palatina Vindobonensi asservatorum*, t. 3, Wien, 1869, p. 421.

18. Augsburg, UB, Cod. II 1. f^o 173, fol. 249a-256a ; Frankfurt am Main, UB, ms Praed. 59, fol. 48a-48va (qui ne contient que des extraits) et Frankfurt am Main, UB, ms Praed. 138, fol. 85-96. Cf. respectivement Hardo HILG, *Lateinische mittelalterliche Handschriften in Folio der Universitätsbibliothek Augsburg : Cod. II 1.2^o 91-226*, Wiesbaden, 1999, p. 283 ; Gerhardt POWITZ, *Die Handschriften des Dominikanerklosters und des Leonhardstifts in Frankfurt am Main*, Frankfurt am Main, 1968, p. 142 et 316 ; *Tabulae codicum manu scriptorum, op. cit.*, t. 3, p. 421.

19. Wien, Nationalbibl., lat. 11799. Cf. *Tabulae codicum manu scriptorum, op. cit.*, t. 7, p. 48.

Fr. Meunier doute de son authenticité et propose, sans fournir de preuves, de l'attribuer à Guillaume de Saint-Amour²⁰. La polémique de Guillaume de Saint-Amour contre les ordres mendiants est connue et il n'est pas nécessaire de la retracer ici²¹. Le cas du *Liber de Antichristo* invite à une certaine prudence et ne permet pas d'exclure *a priori* l'attribution à Guillaume de Saint-Amour. L'attribution à Nicole Oresme est, elle aussi, plausible : le maître normand n'est pas un partisan de la pauvreté évangélique. Dans sa traduction de la *Politique*, il affirme clairement que la pauvreté au sein de l'Église peut être nuisible²². Selon Albert Douglas Menut, le *Contra mendicationem* serait une version latine d'une de ces gloses françaises faites par Nicole Oresme dans sa traduction²³.

Le sermon *Iuxta est salus mea*, que Nicole Oresme aurait prononcé devant la cour papale d'Avignon en 1363, est certainement le texte le plus célèbre parmi ce petit groupe de sermons et traités polémiques qu'on lui a attribués.

2. Le sermon *Iuxta est salus mea*

Le *Iuxta est salus mea* a toujours été cité par ceux qui se sont penchés sur la vie de Nicole Oresme et pourtant il a été trop peu étudié. Fr. Meunier, qui signale trois manuscrits et donne un résumé du contenu du sermon, n'apporte pas de preuves pouvant relier avec certitude ce texte à Nicole Oresme²⁴. Le voyage de ce dernier à Avignon et son sermon de 1363 ont, depuis, été considérés comme des données biographiques acquises²⁵. Malgré les nombreuses éditions anciennes, nous ne disposons toujours pas d'édition scientifique ni d'étude approfondie de ce sermon.

a) *Éditions et manuscrits*

Le sermon connu de nombreuses éditions aux XVI^e et XVII^e siècles. Mathias Francowitz, mieux connu sous l'appellatif de *Flacius Illyricus*, en

20. FR. MEUNIER, *Essai sur la vie*, *op. cit.*, p. 118-119.

21. Quant à la vie et aux œuvres de Guillaume de Saint-Amour et à la bibliographie les concernant, on fera référence à Michael MENZEL, « Wilhelm von St-Amour », dans *Biographisch-bibliographisches Kirchenlexikon*, t. 13, Herzberg, 1998, col. 1278-1283 et à Johannes SCHLAGETER, « Wilhelm v. St-Amour », dans *Lexikon des Mittelalters*, t. 9, München, 1999, col. 185-186.

22. Cf. N. ORESME, *Le Livre de politiques*, *op. cit.*, p. 189. Voir aussi Mario GRIGNASCHI, « Nicole Oresme et son commentaire à la Politique d'Aristote », dans *Album Helen Maud Cam. Studies Presented to the International Commission for the History of Representative and Parliamentary Institutions*, t. 1, Louvain-Paris, 1960, p. 121 et Susan Mary BABBIT, « Oresme's *Livre de politiques* and the France of Charles V », *Transactions of the American Philosophical Society*, t. 75/1, 1985, p. 118-125.

23. A. Menut doute cependant que l'auteur puisse être Nicole Oresme : Albert Douglas MENUT, « A Provisional Bibliography of Oresme's Writings », *Mediaeval Studies*, t. 28, 1969, p. 295. Cité dans S. BABBIT, « Oresme's *Livre de politiques* », art. cit., p. 119, n. 106.

24. FR. MEUNIER, *Essai sur la vie*, *op. cit.*, p. 40-48.

25. Cf. FR. NEVEUX, « Nicole Oresme et le clergé normand », art. cit., p. 12 ; J. QUILLET, *Charles V*, *op. cit.*, p. 180.

donna une première édition en 1556²⁶. Le texte était contenu dans l'ample collection du célèbre *Catalogus testium veritatis*²⁷. Il fut ensuite édité dans d'autres recueils comme le *Fasciculum rerum expetendarum*²⁸ d'Ortwin De Graes (dit *Gratius*) et le *Lectionum memorabilium et reconditarum* de Johannes Wolf²⁹. Il en existe aussi une édition faite en 1604 par Salomon Gesner³⁰. Pourtant toutes ces éditions suivent, à quelques petites variantes près, le texte établi par Flacius.

Dans l'introduction qui précède le texte, Flacius affirme l'avoir recopié d'après un ancien manuscrit³¹. J. B. Schneyer n'a répertorié aucun manuscrit contenant le *Iuxta est salus mea*³² et la copieuse bibliographie de Jakob Schneider se limite à signaler les éditions du XVI^e et du XVII^e siècle³³. Les études consacrées à Nicole Oresme signalent en revanche un certain nombre de manuscrits. Fr. Meunier avait retrouvé trois manuscrits, tous conservés à Paris³⁴. B. Patar en avait ajouté cinq autres³⁵. Les dépouillements que nous avons effectués à partir des catalogues de plusieurs bibliothèques européennes nous ont permis de trouver cinq manuscrits signalés par les rédacteurs de ces catalogues³⁶. L'examen des textes de ces manuscrits nous permet de confirmer qu'il s'agit de témoins du *Iuxta est salus mea*. À cette liste il faut encore ajouter une copie qui n'avait jamais été

26. Mathias Francowitz (1521-1575). Célèbre historien et théologien protestant, il fait ses études à Venise, Bâle et ensuite à Wittenberg sous Luther et Melanchthon. Surnommé *Flacius Illyricus* à cause de son origine. Jean François GILMONT, « Flacius Illyricus », dans *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, t. 17, Paris, 1971, col. 311-326. Cf. aussi *infra* le point 3. c : « ... Nicole Oresme et la Réforme protestante ».

27. *Catalogus testium veritatis qui ante nostram aetatem reclamarunt Papae. Opus varia rerum, hoc praesertim tempore scitu dignissimarum, cognitione refertum, ac lectu cum primis utile atque necessarium. Cum praefatione Mathiae Flacii Illyrici, qua operis huius et ratio et usus exponitur*, Bâle, 1556, p. 878-895. Ce recueil fut ensuite réimprimé à maintes reprises : Strasbourg, 1562 ; t. 2, Lyon, 1597, p. 778-787 ; Genève, 1608, p. 1776-1785 ; Francfort, 1666 et 1672. L'édition de 1597 fut en réalité également imprimée à Genève par le typographe Antoine Blanc. Cf. John TEDESCHI, *Il giudice e l'eretico. Studi sull'inquisizione romana*, Milano, 1997, p. 354, note 57.

28. Ortwin GRATIUS, *Fasciculum rerum expetendarum et fugiendarum*, t. 2, Londres, 1690, p. 487-492. L'édition princeps de ce recueil fut imprimée à Cologne en 1535, mais cette édition ne contient pas le sermon.

29. Johannes WOLF, *Lectionum memorabilium et reconditarum*, t. 1, Lavingen, 1600, p. 648-653.

30. Salomon GESNER, *Concio coram Papa Urbano V et cardinalibus habita a Nicolao Orem. Anno 1346* [1363 !], Wittenberg, 1604.

31. *Habeo in vetusto codice scriptam eius orationem, quam coram papa Urbano V et cardinalibus, in vigilia nativitatis domini supradicto habuit*, dans FLACIUS, *Catalogus testium*, *op. cit.*, p. 876.

32. Concernant Nicole Oresme, il ne signale qu'un manuscrit contenant le *Contra mendicationem*.

33. J. SCHNEIDER, « Nicolas Oresme », art. cit.

34. F. MEUNIER, *Essai sur la vie*, *op. cit.*, p. 40. Il s'agit des manuscrits désignés comme *P*¹, *P*² et *P*⁴.

35. B. PATAR, *Nicolai Oresme*, *op. cit.*, p. 28. Il s'agit des manuscrits que nous avons désignés comme *B*, *Kr*, *U*, *W*¹ et *W*². B. Patar signale aussi parmi les témoins le ms Paris, BnF, lat. 16893. Cependant ce manuscrit contient seulement une collection de sermons de Nicoluccio da Ascoli et un sermon de Franciscus de Abbatibus. Cf. *supra* note 6. B. Patar ne signale pas *P*², pour des raisons inconnues.

36. Il s'agit des manuscrits *Ko*, *L*, *R*¹ et *R*².

signalée³⁷ : Paris, BnF, lat. 14806. Le nombre des témoins manuscrits du *Iuxta est salus mea* s'élève donc à présent à quatorze :

- *B*, Bernkastel-Kues, Hosp. 64, fol. 224-228 (parch. et pap., xv^e s.)³⁸ ;
- *Ko*, Koblenz, Landeshauptarchiv, Best. 701, Nr. 192, fol. 71v-80v (1420-1425)³⁹ ;
- *Kr*, Krakow, Bibl. Jag. 1383, fol. 360-363v (pap., xv^e s.)⁴⁰ ;
- *L*, Piacenza, Biblioteca comunale, Landi 24, fol. 126v-138 (pap., xv^e s.)⁴¹ ;
- *P¹*, Paris, BnF, lat. 1426A, fol. 31v-47 (parch., fin xv^e s.)⁴² ;
- *P²*, Paris, BnF, lat. 14579, fol. 306-311 (pap., xv^e s.)⁴³ ;
- *P³*, Paris, BnF, lat. 14806, fol. 171-179v (pap., xv^e s.) ;
- *P⁴*, Paris, BnF, lat. 16534, fol. 91-94 (pap., xv^e s.)⁴⁴ ;
- *R¹*, Rouen, Bibl. mun., A. 465, fol. 136v-140v (pap., xv^e s., incomplet)⁴⁵ ;
- *R²*, Rouen, Bibl. mun., O. 20, vol. I, fol. 93-97v (pap., déb. xv^e s.)⁴⁶ ;
- *T*, Torino, Biblioteca reale, Fondo Varia 121 (parch., 1416)⁴⁷ ;
- *U*, Utrecht, Universiteitsbibl., 261, fol. 181-183v (pap., xv^e s.)⁴⁸ ;
- *W¹*, Wien, Nationalbibl., lat. 4203, fol. 196-200v (pap., xv^e s.)⁴⁹ ;
- *W²*, Wien, Nationalbibl., lat. 4217, fol. 282v-286v (pap. et parch., 1407)⁵⁰.

b) Attribution et datation

B, *Ko*, *Kr*, *L*, *P¹*, *P²*, *P⁴*, *R¹*, *R²*, *T*, *U*, *W¹* et *W²* identifient clairement Nicole Oresme comme l'auteur du sermon par des rubriques plus ou moins longues en tête ou à la fin du sermon⁵¹. *P³* est le seul qui présente le sermon

37. En effet l'*Inventaire des manuscrits* édité par L. Delisle signale uniquement des « opuscules de Nicolas Orème », sans autres précisions.

38. Jakob MARX, *Verzeichnis der Handschriften-Sammlung des Hospitals zu Cues bei Bernkastel a./Mosel*, Trier, 1905 (réimpr. Frankfurt am Main, 1966), p. 73-74.

39. Overgaauw EEF, *Mittelalterliche Handschriften im Landeshauptarchiv Koblenz*, t. 2, Koblenz, 2002, p. 34-35.

40. Wladislaw WISLOCKI, *Catalogus codicum manuscritorum Bibliothecae Universitatis Jagiellonicae Cracoviensis*, Cracovie, 1877-1881, p. 343.

41. Paul Oskar KRISTELLER, *Iter italicum*, t. 2, Leiden-London, 1967, p. 71 et Augusto BALSAMO, *Catalogo dei manoscritti della Biblioteca Comunale di Piacenza*, Parte 1^a, Piacenza, 1910, p. 76.

42. Philippe LAUER, *Catalogue général des manuscrits latins*, t. I (n^{os} 1-1453), Paris, 1939, p. 538-539 ; Victor LEROQUAIS, *Les livres d'heures manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. I, Paris, 1927, p. 270-272.

43. Léopold DELISLE, *Inventaire des manuscrits latins conservés à la Bibliothèque nationale sous les n^{os} 8823-18613*, t. 4, Paris, 1870, p. 27.

44. *Ibid.*, p. 65.

45. Henri OMONT, *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France : Départements*, t. 1, Paris, 1886, p. 138-139. Voir aussi Geneviève NORTIER, « La bibliothèque de Fécamp au Moyen Âge », dans *L'abbaye bénédictine de Fécamp. Ouvrage scientifique du XIII^e centenaire 658-1958*, t. 2, Fécamp, 1960, p. 225.

46. H. OMONT, *Catalogue général*, *op. cit.*, t. 1, p. 337-338.

47. Cf. P. O. KRISTELLER, *Iter italicum*, *op. cit.*, t. 2, p. 185. La Biblioteca Reale de Turin possède un catalogue du Fondo Varia appelé « Schede Promis ». Il s'agit de l'inventaire manuscrit rédigé dans la seconde moitié du XIX^e siècle par l'archiviste Vincenzo Promis. La Biblioteca Reale possède également une copie dactylographiée de cet inventaire.

48. Pieter Anton TIELE, *Catalogus codicum manu scriptorum Bibliothecae universitatis Rheno-Trajectinae*, t. 1, Utrecht, 1887, p. 84-85.

49. *Tabulae codicum manu scriptorum praeter graecos et orientales in Bibliotheca Palatina*, *op. cit.*, t. 3 : *cod. 3501-5000*, p. 200.

50. *Ibid.*, p. 205.

51. La petite rubrique de *Kr* (fol. 360) est cependant biffée.

comme anonyme, une main du xix^{e} siècle a par la suite ajouté une rubrique au début du sermon qui identifie Oresme comme l'auteur du texte ⁵². Mais l'étude de la collection attribuée à Nicole Oresme a montré combien ce genre de rubriques peut induire en erreur ⁵³. C'est pourquoi il faut rechercher des preuves plus solides sur la base desquelles attribuer ce texte.

Une preuve importante est donnée par Nicole Oresme lui-même : dans sa traduction de la *Politique* d'Aristote, il affirme à deux reprises qu'il aurait prêché devant Urbain V. Il le dit une première fois, après un long commentaire : « ... si comme je moustray autrefois en la présence de Urbain quint » ⁵⁴. Par la suite, il précise : « Et jouxte ceste consideration je monstray en un sermon devant le pape Urban quint et les cardinaulz par la Sainte Escripiture et par ceste philosophie les perilz, les causes, la proceinté, les remedes qui pouvoient resgarder ou toucheir la perturbation ou la police de l'Église » ⁵⁵. Il ne semble donc pas y avoir de doute : Nicole Oresme a réellement prêché devant Urbain V. Certes ici il n'est fait mention ni du texte ni de la date, mais la petite « table des matières » donnée par Oresme dans son commentaire correspond bien au contenu du sermon.

Le manuscrit de Plaisance précise aussi que le sermon fut fait *coram eo* [Urbain V] *in cappella sua* ⁵⁶. Les rubriques de *Ko*, *Kr*, *P¹*, *P²*, *P⁴*, *R¹*, *R²*, *T*, *U*, *W¹* et *W²* désignent le sermon comme ayant été prêché *coram papa*. Blake Beattie remarque que souvent les manuscrits contenant ces sermons *coram papa* indiquent clairement que la prédication a eu lieu dans la chapelle et en présence du collège des cardinaux. Ce deuxième type de précision se retrouve aussi dans les rubriques de *Ko*, *Kr*, *P¹*, *R²*, *T*, *U*, *W¹* et *W²* ⁵⁷.

Un rapprochement entre le sermon et le commentaire à la *Politique* devrait démontrer de façon définitive qu'ici Oresme fait référence au *Iuxta est salus mea*. Dans celui-là, en effet, avant de faire référence à son discours devant Urbain V, il écrit :

« Mes en ce doit estre une inequalité bien mesuree et proporcionee, et non pas irreguliere ne eccessive [...]. Et illeques fus mis .i. exemple a propos de la consonances ou harmonie des sons ou des voiz en musique [...]. Apres je di que considéré l'estat present de ceste policie ecclesiastique, il sembleroit a plusieurs qu'elle est moult loing de policie moienne, laquele Aristote dit estre tres bonne ; car de ceulz qui sont prestres et sunt en un meisme ordre saint, les uns sunt aussi povres et de aussi petit estat comme sunt aucunes gens de artifice ou communs populaires. [...] Et sunt aussi comme ceulz qui Nostre Seigneur disoit par son prophete : *Vé vobis qui opulenti estis in Syon, etc. ingredientites pompatite* [!] *domum Israel*. [...] Et donques selon Aristote tel inequalité est desordenee et inmoderee, et est dissonance et mont loing de

52. *P³*, fol. 171.

53. M. CAESAR, « De la France à l'Italie », art. cit., p. 170-179. La tendance à lui attribuer de nombreux textes est aussi un indice qui invite à la prudence, cf. *infra* le point 3.

54. Cf. N. ORESME, *Le Livre de politiques*, op. cit., p. 189b. A. Menut avait déjà mis en évidence qu'il s'agissait du sermon de 1363.

55. Cité par S. BABBIT, « Oresme's *Livre de politiques* », art. cit., p. 118, n. 98.

56. *L*, fol. 138. Cette précision ne se retrouve dans aucun autre manuscrit.

57. Blake BEATTIE, « *Coram papa* Preaching and Rhetorical Community at Papal Avignon », dans *Preacher, Sermon and Audience in the Middle Ages*, Carolyn MUESSIG éd., Leiden-Boston-Köln, 2002, p. 65. L'auteur analyse dix sermons prêchés à Avignon, par des cardinaux ou des évêques, entre 1325 et 1346.

ce que est requis a bonne policie. [...] Et ce que je di appert non pas seulement selon ceste philosophie ; car a ce se accordent les saintes propheties selon l'exposition Saint Jerome et de Origines et d'autres docteurs, si comme je moustray autrefois en la presence du Pape Urban quint »⁵⁸.

Un passage du sermon de 1363 peut être rapproché de ce commentaire. Il s'agit du troisième signe parmi ceux qui permettraient de savoir si un temps de malheurs s'approche⁵⁹. Les deux textes, sans être identiques, montrent plusieurs points communs⁶⁰. Les *saintes propheties* sont les textes des prophètes de l'Ancien Testament. C'est en effet sur ces textes que Nicole Oresme construit son sermon. On peut également rapprocher un passage du *Tractatus de origine, natura, jure et mutationibus monetarum*, écrit par le maître normand en 1355⁶¹ :

*Adhuc autem propositum aliter declaratur : ait enim Plutarchus ad Trajanum imperatorem, quod respublica est corpus quoddam, quod divini numinis instar beneficio animatur, et summe aequitatis agitur nutu, et regitur quodam moderamine rationis. Est igitur respublica sive regnum sicut quoddam corpus humanum et ita vult Aristoteles .v. Politicae. Sicut igitur corpus male disponitur, quando humores excessive fluunt in unum ejus membrum, ita quod illud membrum saepe ex hoc inflatur et nimium ingrossatur, reliquis exsiccatis et nimis attenuatis, tolliturque debita proportio, neque tale corpus potest diu vivere ; ita conformiter est de communitate vel regno. [...] Rursum, sicut in mixtione vocum non placet aut delectat aequalitas nimia vel indebita, quae totam consonantiam destruit et deturpat, imo requiritur proportionata inaequalitas et commensurata*⁶².

Il nous semble donc que ces rapprochements montrent clairement la consonance entre la pensée de Nicole Oresme et le sermon de 1363. D'ailleurs les parallèles entre la pensée développée dans le commentaire à la *Politique* et certains passages du *Iuxta est salus mea* sont nombreux⁶³. Le choix des exemples et le style permettent d'affirmer qu'il s'agit du même auteur.

La datation du sermon mérite aussi que l'on s'y arrête brièvement. D'après les incipit et les explicit de *L*, *P¹*, *R²* et *W¹*, le sermon aurait été prononcé le quatrième dimanche de l'Avent de l'année 1363. Ces manuscrits précisent que ce jour était aussi la veille de Noël. Un rapide contrôle permet de confirmer qu'en 1363 la veille de Noël coïncida avec le quatrième dimanche de l'Avent. Les manuscrits précisent aussi qu'il s'agissait de la deuxième année du pontificat d'Urbain V. Cette information est également correcte, car Guillaume Grimoard fut élu pape avec le nom d'Urbain V, le 28 septembre 1362. En décembre 1363, il était donc bien dans sa deuxième année de

58. N. ORESME, *Le Livre de politiques*, op. cit., p. 189a-b.

59. ID., *Iuxta est*, § 17. Les références renvoient à l'édition donnée à la fin de l'article.

60. Dans le sermon, le maître normand fait également plusieurs fois référence aux textes d'Origène et de saint Jérôme, conformément à ce qu'il affirme dans le passage cité de la *Politique*. Nous allons revenir *infra* sur les liens entre la traduction de la *Politique* et le sermon.

61. Sur ce texte, cf. Hector ESTRUP, « Oresme and Monetary Theory », *Scandinavian Economic Review*, t. 14, 1966, p. 97-116.

62. Le texte latin a été édité dans Nicole ORESME, *Traictié de la première invention des monnoies*, éd. M. L. WOŁOWSKI, Paris, 1864 (rééd. Genève, 1976), p. CXXXIV-CXXXV. Il existe aussi une traduction française faite par Nicole Oresme lui-même, *ibid.*, p. LXXVII-LXXVIII.

63. Cf. *infra* l'édition du sermon, § 14-23, en particulier le passage dans lequel N. Oresme développe les huit signes qui annonceraient l'approche de la fin des temps.

pontificat⁶⁴. Une preuve du passage de Nicole Oresme à Avignon pourrait être enregistrée dans la comptabilité pontificale. On peut très bien penser qu'un prédicateur de la renommée de Nicole Oresme a reçu une somme pour son « exploit » ou que son séjour à Avignon a pu donner lieu à des dépenses. Nos recherches ont pourtant été infructueuses⁶⁵.

c) *Nicole Oresme : l'envoyé du roi ?*

L'historiographie a toujours rangé Nicole Oresme parmi ceux des conseillers de Charles V qui avaient une influence importante sur l'action du roi⁶⁶. Le rapport entre ses théories sur la monnaie, exprimées dans le *Traictié de la Première invention des Monnaies*, et la politique monétaire de Charles V en serait d'ailleurs l'exemple le plus frappant⁶⁷. Cependant, comme en ce qui concerne ses œuvres, on a souvent attribué, à tort et sans preuves certaines, de nombreux titres et « missions » au prédicateur. À cet égard, le sermon de 1363 a toujours été considéré comme une « mission royale » en vertu du titre de conseiller du roi qu'on avait attribué au maître normand⁶⁸. Mais Nicole Oresme jouissait-il déjà de ce titre en 1363 ? Et ce titre correspondait-il à des charges dans le gouvernement ?

Fr. Meunier note qu'en 1378, il porte le titre de conseiller du roi⁶⁹. Dans un mandement de Charles V pour son élévation à l'épiscopat de Lisieux, le 26 janvier 1378, il est en effet qualifié de « amé et féal conseiller »⁷⁰. À son

64. *Ko* et *W¹* indiquent la date de 1364. Cela peut s'expliquer par le fait qu'il s'agit de manuscrits originaux d'une aire germanique où l'on faisait commencer l'année à Noël. Cf. Arthur GIRY, *Manuel de diplomatique*, Paris, 1894, p. 109 sq.

65. Il est parfois difficile de savoir à quelle date intervenait le paiement. En effet certains paiements pouvaient parfois être effectués avec plusieurs mois de retard. Nous avons consulté le microfilm des ASV, Intr. et Ex. 305, mais il est souvent très difficile, voire impossible à lire. Il faudrait donc consulter l'original. De ces comptes existent plusieurs copies. Pour la période qui nous intéresse, on pourrait consulter ASV, Intr. et Ex. 306 et 307. Nous avons également consulté Karl Heinrich SCHÄFER, *Vatikanische Quellen zur Geschichte der Päpstlichen Hof- und Finanzverwaltung 1316-1378*, t. 6 : *Die Ausgaben der apostolischen Kammer unter den Päpsten Urban V. und Gregor XI. (1362-1378)*, Paderborn, 1937. Pourtant aucune dépense qui puisse être liée au nom de Nicole Oresme ne figure dans cette édition. Il faut cependant considérer que cette édition est très fautive et que de nombreux passages n'ont pas été recopiés par K. Schäfer.

66. Par exemple J. QUILLET, *Charles V*, op. cit., p. 252.

67. *Ibid.*, p. 277-282. Sur la politique monétaire de Nicole Oresme, cf. les articles de Denis Menjot et de Richard Arena publiés dans *Nicole Oresme. Tradition et innovation chez un intellectuel du XIV^e siècle*, Pierre SOUFFRIN, Alain-Philippe SEGONDS édés., Paris, 1988. Voir aussi Claudio FIOCCHI, « Il principe e il filosofo. *Consilia* fiscali alla corte di Carlo V : Nicolas Oresme e Evrart de Trémaugon », dans '*Consilium*'. *Teorie e pratiche del consigliere nella cultura medievale*, Carla CASAGRANDE, Chiara CRISCIANI, Silvana VECCHIO édés., Firenze, 2004 (Micrologus' Library, 10), p. 217-227.

68. *Ibid.*, p. 180.

69. Fr. MEUNIER, *Essai sur la vie*, op. cit., p. 20. Fr. Meunier a d'ailleurs montré que le titre de précepteur du dauphin Charles était également injustifié (*ibid.*, p. 24-26).

70. Il s'agit d'un mandement pour l'achat d'une bague à offrir à Nicole Oresme pour son élection. Cf. Léopold DELISLE, *Mandements et actes divers de Charles V (1364-1380)*, Paris, 1874, p. 804. C'est probablement cet acte que É. Bridrey cite, avec beaucoup d'imprécisions, à la note 2 de la p. 448 de son ouvrage : Émile BRIDREY, *La théorie de la monnaie au XIV^e siècle. Nicole Oresme : étude d'histoire des doctrines et des faits économiques*, Paris, 1906 (réimpr. Genève, 1978).

tour, Émile Bridrey affirme qu'il s'agit du conseil du roi, mais cela paraît fort douteux. D'une part, son nom n'apparaît pas parmi ceux des membres du conseil de Charles V ⁷¹. D'autre part, il faut rappeler que le titre de conseiller ne s'appliquait pas seulement aux membres du conseil proprement dit. Le titre de conseiller dont Nicole Oresme profite en 1378 s'explique en effet aisément par le fait que tous les évêques du royaume portaient ce titre ⁷². Donc, à cette date, l'évêque de Lisieux était certainement un conseiller du roi de France, mais que cela implique un rôle actif dans le gouvernement du royaume demeure à prouver ⁷³.

Mais était-il déjà conseiller en 1363 ? Nous ne connaissons aucun document qui puisse le prouver, cependant Nicole Oresme aurait pu recevoir le titre de conseiller du roi en vertu de sa position d'intellectuel. Selon Françoise Autrand, en effet, « tous les amis intellectuels du roi qui constituent autour de lui un cercle de réflexion mais non de décision portaient le titre de conseiller » ⁷⁴. Son poste en tant que grand maître du Collège de Navarre entre 1356 et 1361 confirme le rôle d'intellectuel éminent dont il pouvait jouir à cette époque. En définitive, si le titre de conseiller ne peut pas être prouvé de façon indubitable, il n'est pas complètement invraisemblable en 1363. Cela dit, même si ce titre de conseiller lui fut accordé, il ne correspondit jamais à un rôle actif dans le gouvernement ⁷⁵.

É. Bridrey essaye de prouver que Nicole Oresme fut investi du titre de secrétaire royal et de missions pour le roi dès la fin de l'année 1359 ⁷⁶, pourtant nous n'avons pas retrouvé les références citées. Nous devons donc, pour l'instant, rejeter les affirmations d'É. Bridrey qui paraissent souvent imprécises ⁷⁷. Jeannine Quillet affirme à son tour qu'il « fut également chargé de missions difficiles par le roi, et notamment à Avignon en 1363, puis trois ans plus tard » ⁷⁸. En ce qui concerne la mission de 1363, elle fait probablement référence au sermon prononcé par Nicole Oresme devant le pape. La mission de 1366 est elle aussi problématique. J. Quillet pense sans doute à la célèbre ambassade française qui, en 1367 (et non en 1366), se rendit à Avignon pour convaincre le pape d'abandonner ses projets de retour à

71. Cf. Raymond CAZELLES, *Société politique, noblesse et couronne sous Jean le Bon et Charles V*, Genève, 1982 (Mémoires et documents de l'École des chartes, 28).

72. Françoise AUTRAND, « Un certain sens de l'État : les conseillers de Charles V », dans *Vincennes aux origines de l'état moderne. Actes du colloque scientifique sur "Les Capétiens et Vincennes au Moyen Âge"*, à Vincennes, les 8-10 juin 1994, Paris, 1996, p. 355.

73. La période de son épiscopat concorde en effet avec sa disparition de la scène publique. Cf. Fr. NEVEUX, « Nicole Oresme et le clergé normand », art. cit., p. 26-31.

74. Fr. AUTRAND, « Un certain sens de l'État », art. cit., p. 343. Sur la figure du « bon conseiller », cf. C. FIOCCHI, « Il principe e il filosofo », art. cit., p. 224-226.

75. Fr. AUTRAND, *Charles V, op. cit.*, p. 729.

76. É. BRIDREY, *La théorie de la monnaie, op. cit.*, p. 448-449, cite un acte où Oresme signerait en tant que secrétaire (1359) et un autre acte où il serait chargé d'une mission à Rouen, en 1360, pour la négociation d'un emprunt.

77. Nous avons pu constater de nombreuses imprécisions dans les renvois bibliographiques et dans les propositions exprimées. Cf. par exemple les imprécisions concernant les théories monétaires qui seraient contenues dans la collection de sermons longtemps attribuée à Nicole Oresme (M. CAESAR, « De la France à l'Italie », art. cit., p. 164).

78. J. QUILLET, *Charles V, op. cit.*, p. 180.

Rome ⁷⁹. On a en effet longtemps attribué à Nicole Oresme le discours que la délégation française prononça alors devant le pape. Ce dernier fut pourtant prononcé par Anceau Choquart ⁸⁰. En définitive, il nous semble que les chercheurs ont toujours affirmé quelque peu hâtivement que Nicole Oresme fut chargé de missions pour le compte de Charles V. L'influence du clerc normand sur le roi de France n'est pas en cause, mais à présent il paraît difficile de voir dans le sermon de 1363 une mission royale, d'autant plus que le prédicateur ne semble pas avoir eu un rôle actif dans le gouvernement. Les causes de son voyage à Avignon sont donc à rechercher ailleurs.

Nicole Oresme prononce son sermon à un moment important de sa carrière ecclésiastique : peu avant son élection au poste de doyen du chapitre de Rouen. Le prédécesseur de Nicole Oresme au décanat, Gérard de Brantôme, meurt en effet le 15 avril 1363 ⁸¹, mais la collation apostolique pour ce poste attend le 18 mars 1364 ⁸². Au moment donc où le savant clerc normand prêche à Avignon, la ratification pontificale de son poste n'était pas encore intervenue. Mais cette élection fut-elle la cause du voyage ?

La lutte du roi de France contre Charles de Navarre et la guerre avec les Anglais constituent le cadre géopolitique de cet épisode. Région stratégique dans les vicissitudes de la guerre de Cent ans, la Normandie était à cette date pour une bonne partie sous le contrôle de Charles le Mauvais ⁸³. Les jeux d'alliances sont bien connus et il est par conséquent suffisant d'évoquer seulement quelques éléments. Charles le Mauvais avait renforcé sa position en s'alliant au roi d'Angleterre Édouard III. La situation, depuis longtemps tendue, s'était aggravée en août 1363, date à laquelle était mort Philippe de Navarre, « dont la loyauté avait été le meilleur obstacle aux intrigues de Charles le Mauvais » ⁸⁴.

Mais l'importance de la Normandie allait bien au-delà des alliances et des stratégies militaires. Les Navarrais contrôlaient à cette date plusieurs forteresses et la vallée de la Seine, de Rouen à Paris, était dans leurs mains. L'enjeu était le contrôle des trafics commerciaux qui se faisaient sur le cours de la Seine ⁸⁵. L'importance de ces forteresses n'échappait à personne et les récits des chroniqueurs de l'époque en témoignent. La *Chronique des quatre*

79. Fr. MEUNIER, *Essai sur la vie, op. cit.*, p. 28, est probablement à l'origine de cette confusion de date.

80. Fr. NEVEUX, « Nicole Oresme et le clergé normand », art. cit., p. 17 et 22. Sur l'ambassade de 1367, cf. aussi Roland DELACHENAL, *Histoire de Charles V*, t. 3, Paris, 1909, p. 517-518 ; Françoise AUTRAND, *Charles VI, la folie du roi*, Paris, 1986, p. 375-376 ; et Franco MORENZONI, « Parler au pape au nom du roi. Le discours d'Ansel Choquard au pape Urbain V (avril 1367) », *Studi Medievali*, t. 48, 2007, p. 317-365. Aucune source ne mentionne la présence de Nicole Oresme au cours de cette ambassade.

81. *Gallia Christiana in provincias ecclesiasticas distributa*, t. 11, Paris, 1759, col. 118 : « Gerardus de Blanchelone, alias de Brantome ». Cf. aussi *Répertoire prosopographique des évêques, dignitaires et chanoines de France de 1200 à 1500. Diocèse de Rouen*, Vincent TABBAGH éd., Turnhout, 1998 (*Fasti ecclesiae gallicanae*, 2), p. 181.

82. *Ibid.*, p. 302.

83. R. DELACHENAL, *Histoire de Charles V, op. cit.*, reste incontournable. On complétera avec Jean FAVIER, *La guerre de Cent ans*, Paris, 1980, p. 287-301 et Fr. AUTRAND, *Charles V, op. cit.*, p. 447-453.

84. R. DELACHENAL, *Histoire de Charles V, op. cit.*, t. 2, p. 345.

85. Georges MINOIS, *Du Guesclin*, Paris, 1993, p. 189.

premiers Valois relate que le dauphin fut contraint de mettre sur pied une armée « pour garder la dicte riviere et conduire la marchandise »⁸⁶. Pierre Cochon, notaire et chroniqueur normand, remarquera que les opérations militaires de ces années « faisoient grant destourbier à la marchandise »⁸⁷. Le dauphin aussi en était conscient et, très probablement, gardait encore un vif souvenir des événements de 1358⁸⁸. Dans le contexte troublé de ces années, le ravitaillement de Paris avait joué un rôle important. En effet, parmi d'autres requêtes, Étienne Marcel avait aussi demandé au dauphin de libérer les forteresses de Meaux et de Montereau « afin que vostre peuple de Paris n'ait cause de commotion pour faute de vivres »⁸⁹. Du contrôle de la Normandie et du cours de la Seine dépendaient donc une partie importante de l'approvisionnement de Paris et la paix dans le Nord du royaume. Cette situation oblige le dauphin à déclencher une longue et difficile campagne militaire pendant l'hiver 1363-1364. La victoire de Cocherel, le 16 mai 1364, marque un point en faveur de Charles V, désormais non plus dauphin, mais roi de France⁹⁰.

Les opérations militaires ne sont pas la seule source d'inquiétude pour le dauphin. En effet, l'alliance anglo-navarraise a également d'importantes répercussions sur le plan interne et risque de miner l'autorité fragile du dauphin en Normandie. La ville de Rouen constitue une des pièces maîtresses de cet échiquier. Son archevêché est parmi les plus riches de France et occupe une position importante aussi sur le plan politique⁹¹. L'archevêque en place, depuis 1359, est Philippe d'Alençon, cousin germain du roi Jean II⁹². À cette date ses rapports avec le dauphin paraissent bons. En effet, du 12 mars au 20 avril 1360, il occupe la charge de lieutenant général en Normandie⁹³. Selon François Neveux, la situation était cependant largement compromise en 1363⁹⁴, car Philippe d'Alençon aurait fait preuve de sympathies navarraises. La situation politique en Normandie était alors suffisamment tendue pour que le jeune dauphin se préoccupe d'un archevêque hostile. Il est donc possible – selon Fr. Neveux – que Charles soit intervenu auprès du chapitre afin que Nicole Oresme soit élu au poste de doyen⁹⁵. Le maître normand, fidèle serviteur, aurait pu ainsi limiter l'influence de

86. *Chronique des quatre premiers Valois (1327-1393)*, éd. Siméon LUCE, Paris, 1862, p. 164.

87. *Chronique normande de Pierre Cochon*, éd. Charles ROBILLARD DE BEAUREPAIRE, Paris, 1870, p. 104.

88. La lutte pour les forteresses qui contrôlaient l'accès des marchandises à Paris par la voie fluviale avait été un enjeu important. Sur ces épisodes, outre le classique de Jacques d'AVOUT, *Le meurtre d'Étienne Marcel : 31 juillet 1358*, Paris, 1960, on trouve une bonne synthèse dans Raymond CAZELLES, *Nouvelle histoire de Paris. De la fin du règne de Philippe Auguste à la mort de Charles V : 1223-1380*, Paris, 1972, p. 279-348.

89. Lettre d'Étienne Marcel au régent (18 avril 1358), éditée dans J. d'AVOUT, *Le meurtre d'Étienne Marcel*, *op. cit.*, p. 303.

90. Sur ces événements cf. G. MINOIS, *Du Guesclin*, *op. cit.*, p. 189-215.

91. Fr. AUTRAND, *Charles V*, *op. cit.*, p. 651.

92. *Répertoire prosopographique*, *op. cit.*, p. 107-108.

93. R. CAZELLES, *Société politique, noblesse et couronne*, *op. cit.*, p. 383-384. Pendant cette période, sa conduite est favorable au dauphin.

94. Fr. NEVEUX, « Nicole Oresme et le clergé normand », *art. cit.*, p. 16.

95. Le décanat était la seule dignité du chapitre qui n'était pas à la collation de l'archevêque. Le doyen était élu par les membres du chapitre (*Répertoire prosopographique*, *op. cit.*, p. 17).

Philippe d'Alençon⁹⁶. Pourtant rien ne prouve de façon claire l'hostilité de l'archevêque envers le dauphin à cette date⁹⁷. Au contraire, les rapports semblent cordiaux. En 1366, Philippe d'Alençon porte le titre de conseiller du roi et lui prête deux mille francs pour le financement d'une campagne militaire⁹⁸. Le conflit entre le roi et Philippe d'Alençon n'éclate de façon ouverte qu'en 1370, à cause d'un clerc marié que le bailli de Rouen avait fait pendre⁹⁹. La situation se détériore ultérieurement entre 1373 et 1378, et c'est probablement à ce moment-là que Philippe d'Alençon rentre dans le camp navarrais contre Charles V¹⁰⁰. L'élection au poste de doyen du chapitre ne paraît donc pas la conséquence de rapports tendus entre l'archevêque et le roi de France.

Les rapports entre le chapitre et son archevêque sont par contre plus délicats. Philippe d'Alençon essaie de faire reconnaître ses droits de visite au chapitre. En mai 1365, le pape Urbain V donne raison à l'archevêque¹⁰¹. La lutte se poursuit pendant plusieurs années et la situation n'est définitivement réglée, en faveur du chapitre, qu'en 1371. Une bulle du nouveau pape Grégoire XI enlève définitivement à l'archevêque toute juridiction sur les membres du chapitre¹⁰². Il est donc possible que le nouvel archevêque ait commencé cette politique plus rigide envers le chapitre dès la prise de possession de son siège, en mai 1362¹⁰³. Il paraît assez logique d'imaginer qu'en 1363, à la mort du doyen Gérard de Brantôme, les chanoines aient décidé d'élire une personnalité de poids pour faire valoir leurs intérêts. Et qui mieux que Nicole Oresme, ancien grand maître du prestigieux collège de Navarre et un « des plus grands esprits du xiv^e », aurait pu assumer la tâche¹⁰⁴ ? Il nous semble donc que les raisons de l'élection du maître normand au poste de doyen du chapitre de Rouen pourraient être recherchées dans le conflit entre les chanoines et l'archevêque Philippe d'Alençon.

Quoi qu'il en soit, les causes qui amenèrent Nicole Oresme à Avignon restent à prouver de façon plus sûre. L'intervalle assez long pendant lequel le

96. Fr. NEVEUX, « Nicole Oresme et le clergé normand », art. cit., p. 16. Selon Fr. Neveux, une preuve de cette hypothèse résiderait dans le fait que Philippe d'Alençon entame une politique hostile vis-à-vis du chapitre, en essayant de restaurer ses droits de visite, ce qui témoignerait de son mécontentement face à cette élection.

97. Les chroniqueurs normands de cette époque, d'habitude très attentifs à la situation de Rouen, ne relatent aucun conflit. Cf. *Chronique des quatre premiers Valois*, éd. cit., et *Chronique normande de Pierre Cochon*, éd. cit.

98. *Répertoire prosopographique*, op. cit., p. 107 et Léon MIROT et Eugène DESPREZ, « Un conflit de juridiction sous Charles V : l'affaire de Philippe d'Alençon, archevêque de Rouen », *Le Moyen Âge*, t. 10, 1897, p. 131-134.

99. Cette fois le chroniqueur anonyme de la *Chronique des quatre premiers Valois* relate cette affaire. Il affirme qu'à cause de ce clerc il y eut un « grant descort entre le roy de France et monseigneur Philippe d'Alençon archevesque de Rouen » (éd. cit., p. 243).

100. *Répertoire prosopographique*, op. cit., p. 108.

101. Fr. NEVEUX, « Nicole Oresme et le clergé normand », art. cit., p. 17.

102. *Ibid.*, p. 17-18.

103. *Répertoire prosopographique*, op. cit., p. 107.

104. J'emprunte l'expression à Jacques KRYNEN, « Entre la réforme et la révolution : Paris, 1356-1358 », dans *Les Révolutions françaises. Les phénomènes révolutionnaires en France, du Moyen Âge à nos jours*, Frédéric BLUCHE, Stéphane RIALS dirs., Paris, 1989, p. 105.

poste resta vacant – presque une année – suggère peut-être aussi que l'élection de Nicole Oresme ne fut pas sans problèmes ¹⁰⁵. S'il n'est pas possible de faire de ce conflit la cause directe du voyage à Avignon de Nicole Oresme, il n'est pas invraisemblable de penser que celui-ci ait profité de l'occasion pour plaider en vue de l'obtention de ce bénéfice ¹⁰⁶. Peut-être fut-il invité à prêcher par le pape en personne : rappelons qu'il avait été grand maître d'un des plus prestigieux collèges de l'Université de Paris, le Collège de Navarre. Sa renommée pourrait donc justifier son appel à Avignon. C'était d'ailleurs la coutume que, pendant l'Avent ou le Carême, des personnalités – le plus souvent des cardinaux ou des évêques – prêchent devant le pape et la cour pontificale ¹⁰⁷.

d) Structure et contenu du sermon

La structure et le contenu de ce sermon se rapprochent sensiblement des dix sermons *coram papa* analysés par Blake Beattie ¹⁰⁸. Ces sermons étaient normalement prononcés pendant l'Avent ou le Carême et il est presque certain qu'ils l'étaient *inter solemnias missarum*. Leur contenu était d'ailleurs toujours conforme à la liturgie du jour. Nicole Oresme construit son discours sur le thème d'Isaïe 56, 1 : *Iuxta est salus mea ut ueniat et iusticia mea ut reveletur*. Ce passage est tiré, comme a pu le remarquer Fr. Meunier, de l'introit de la messe du jour ¹⁰⁹. De plus, nous avons déjà noté que les rubriques de certains manuscrits indiquent clairement que la prédication a eu lieu *coram papa* ¹¹⁰.

Après une brève introduction, Nicole Oresme, conformément à l'usage du temps ¹¹¹, divise le *thema* en trois parties pour en donner une interprétation ¹¹². Les deux premières parties ne prennent qu'une place très réduite dans le développement du discours. N'oublions pas que ce sermon fut prêché la veille de Noël et ces thèmes sont donc presque obligatoires. C'est la troisième partie qui intéresse le maître normand, celle où il annonce les malheurs de l'Église. Cette troisième partie est à son tour divisée en quatre questions. Il faudra tout d'abord déterminer si dans les temps à venir il y aura des tribulations. Ensuite il faudra s'interroger sur leur rapprochement et sur

105. On pourrait aussi se demander si ce laps de temps ne fut pas simplement le fruit de « lenteurs bureaucratiques » de la cour pontificale.

106. De la même manière, il n'est pas complètement invraisemblable de penser que le roi de France soit intervenu personnellement pour soutenir la requête de son proche « conseiller ». Voir en ce sens les remarques d'Anne-Marie HAYEZ, « Les demandes de bénéfices présentées à Urbain V. Une approche géographico-politique », dans *Suppliques et requêtes. Le gouvernement par la grâce en Occident (XII^e-XV^e siècle)*, Hélène MILLET dir., Rome, 2003 (Collection de l'École française de Rome, 310), p. 138-139.

107. Sur cet argument, cf. B. BEATTIE, « *Coram papa* Preaching », art. cit.

108. *Ibid.*, p. 65-66.

109. Fr. MEUNIER, *Essai sur la vie, op. cit.*, p. 40.

110. Cf. *supra* point b.

111. Sur l'art de construire un sermon, cf. Nicole BÉRIOU, « Les sermons latins après 1200 », dans *The sermon*, Beverly KIENZLE éd., Turnhout, 2000 (Typologie des sources du Moyen Âge occidental, 81-83), p. 370-382. Les sermons *coram papa* analysés par B. Beattie présentent aussi cette tripartition (EAD., « *Coram papa* Preaching », art. cit., p. 67).

112. N. ORESME, *Iuxta est*, § 3.

les mauvaises interprétations que l'on peut faire concernant ces malheurs. Enfin le prédicateur proposera des remèdes à cette situation ¹¹³.

Quant au premier point, Nicole Oresme n'a pas de doutes : *ita notorium est exercitatis in sacra scriptura, quod Ecclesia patietur* ¹¹⁴. Son discours se base essentiellement sur des citations de prophètes de l'Ancien Testament. Ce que les prophètes – en particulier Ézéchiël, Isaïe, Osée et Jérémie – ont dit à propos de la tribu de Judas et de Jérusalem peut être appliqué à l'Église.

Le deuxième point fait l'objet d'un traitement plus détaillé et approfondi. Il s'agit de comprendre si ces temps de malheurs se rapprochent. Selon Nicole Oresme, bien que l'on ne puisse pas déterminer avec précision la dernière venue du Christ, un certain nombre de signes peuvent l'annoncer ¹¹⁵. Il en détaille huit, dont une partie devait poser – aux yeux de Nicole Oresme – des problèmes à l'Église de son temps ¹¹⁶.

Selon Oresme, et c'est son troisième point, il y a communément quatre erreurs dans la façon d'apprécier les signes qui annoncent l'approche de ces temps de malheurs. Certains croient en effet qu'il suffit d'être au sein de l'Église pour être à l'abri de toute corruption possible. D'autres affirment que l'Église a déjà vécu ces problèmes par le passé mais que, malgré ces tribulations, elle a continué son ministère. Il ne faut donc pas trop s'inquiéter si elle souffre à nouveau ¹¹⁷. La quatrième erreur est pourtant celle qui semble intéresser davantage Nicole Oresme, car elle consiste dans le désespoir d'une possibilité de changement ¹¹⁸.

Cette quatrième « erreur » introduit la conclusion du discours et de la pensée de Nicole Oresme. Le tableau qu'il a peint doit mettre en garde Urbain V et sa cour. En effet, malgré ces signes, il est possible d'œuvrer des changements. La fin du sermon est donc une invitation à procéder à des réformes au sein de l'Église :

Vltimo restat salubre consilium quod concluditur ex predictis, uidelicet quod si iuxta causas et signa premissa super ecclesiam sit tribulacio proxima preparata, nichilominus si mores nostros in melius nobiliter reformemus, si fastus nimios cum prudentia moderemus, si corde et opere ad Deum recurramus, ipse modo cunctis inestimabili nos iuuabit et a flagellacione cessabit ¹¹⁹.

La rhétorique de ce sermon est assez proche de celle que B. Beattie a observée pour les sermons *coram papa* qu'elle a pu analyser. En effet, ce genre de sermon se termine toujours par « a formal or quasi-formal doxology that attempts to link the principal themes of the sermon with the expectation of salvation » ¹²⁰.

113. *Ibid.*, § 7.

114. *Ibid.*, § 8, l. 1.

115. *Ibid.*, § 14.

116. À la fin de l'énumération de ces huit signes (§ 15-22), Nicole Oresme précise qu'il y en aurait bien d'autres et il en donne un rapide aperçu. *Ibid.*, § 23, l. 2-3 : *sunt alia signa, ut puta recessus iusticie et penuria sapientum, prelacio puerorum, nouitas opionum et alia*.

117. *Ibid.*, § 24-25.

118. *Ibid.*, § 27, l. 1-2.

119. *Ibid.*, § 29, l. 1-5.

120. B. BEATTIE, « *Coram papa* Preaching », art. cit., p. 72.

La dénonciation des maux de l'Église se construit donc à l'intérieur d'un genre précis de sermons, les sermons *coram papa*. Ces sermons étaient souvent des exhortations, au pape et à ses cardinaux, à une conduite plus conforme aux enseignements de l'Église ¹²¹. Dans ce contexte, les thématiques traitées par Nicole Oresme semblent constituer moins le fruit d'un choix personnel qu'une tendance diffuse à traiter de ces thèmes. Cependant le contexte des premières années du pontificat d'Urbain V n'est probablement pas étranger au choix de la thématique du sermon ¹²². Le propos de Nicole Oresme est en effet, à notre avis, double. D'une part, il essaie de démontrer comment, à partir des textes prophétiques de l'Ancien Testament, on peut s'apercevoir des malheurs de l'Église. D'autre part, le sermon est aussi un appel à Urbain V à s'engager dans une voie réformatrice.

e) *Entre la réforme de l'Église...*

Au xiv^e siècle, la dénonciation des mœurs ecclésiastiques n'est pas le fait d'auteurs isolés ¹²³. La politique bénéficiaire et fiscale des papes avignonnais et les fastes de la curie avaient certainement favorisé l'émergence de l'idée, avant même le début du Grand Schisme, qu'une réforme de l'Église était nécessaire. Rien d'étonnant à ce que Nicole Oresme, sur ce point, se soit conformé aux esprits de son temps.

Urbain V s'était d'ailleurs attiré les sympathies de ses contemporains par les réformes qu'il avait introduites et qui furent célébrées par de nombreux intellectuels de l'époque. Pétrarque, dont la virulence des attaques envers la papauté avignonnaise est bien connue, écrit à Urbain V des lettres remplies d'admiration ¹²⁴. À son tour, le chroniqueur normand, auteur de la *Chronique des quatre premiers Valois*, considère que « cestui pape Urbain fist moult de bien aux clerks » ¹²⁵. Cependant cette vision doit être quelque peu nuancée. Guillaume Mollat juge que Pétrarque se laissa gagner par l'enthousiasme généralisé qui se créa autour d'Urbain V : ses réformes furent en réalité réduites et elles ne faisaient que se placer dans le sillon déjà tracé par ses prédécesseurs ¹²⁶. Quoiqu'il en soit, il importe peu ici de connaître la réelle portée de ces réformes. Ce qu'il convient de souligner, c'est l'enthousiasme général autour de sa figure et le caractère de pape réformateur qu'on lui avait, justement ou faussement, attribué ¹²⁷. Déjà Jean de Roquetaillade avait

121. *Ibid.*, p. 66.

122. Il serait erroné de voir dans le sermon de Nicole Oresme un simple exercice de rhétorique dépourvu de tout lien avec les événements de son temps.

123. J. QUILLET, *Charles V, op. cit.*, p. 159.

124. Cf. par exemple la septième lettre (29 juin 1366) dans PÉTRARQUE, *Lettres de la vieillesse (Rerum senilium)*, t. II : *Livres IV-VII*, éd. Elvira NOTA, Paris, 2003.

125. *Chronique des quatre premiers Valois*, éd. cit., p. 134. On sait que ce chroniqueur avait de fortes sympathies pour ce pape. Cf. Gillette TYL-LABORY, « Chronique des quatre premiers Valois », dans *Dictionnaire des lettres françaises. Le Moyen Âge*, Geneviève HASENOHR, Michel ZINK éd., Paris, 1994, p. 290.

126. Guillaume MOLLAT, *Les papes d'Avignon : 1305-1378*, Paris, 1965, p. 121.

127. Ludwig VONES, « La réforme de l'Église au xiv^e siècle. Tentatives pontificales dans l'esprit bénédictin et courants spirituels dans l'entourage d'Urbain V », dans *Crises et réformes dans l'Église, de la Réforme grégorienne à la préréforme. Actes du 115^e congrès national des*

annoncé l'arrivée d'un pape qui allait mettre fin aux abus de la cour pontificale et de l'Église. Ce pape réformateur avait été par la suite identifié avec Urbain V.

Dans l'esprit réformateur, la réalisation de réformes au sein de l'Église allait de pair avec le retour dans la Ville éternelle de la cour pontificale. Dans son sermon, Nicole Oresme ne fait pas mention d'un retour de l'Église à Rome. Son silence est compréhensible si on pense que le départ du pape d'Avignon n'aurait pu que déplaire au roi de France¹²⁸. Les bons rapports avec la papauté étaient parmi les préoccupations de Jean II et, par la suite, de son fils. La guerre de Cent ans était dans une phase critique pour la monarchie française. L'aide du souverain pontife, qui – depuis Clément V – avait été dans son ensemble favorable à la monarchie française, était indispensable¹²⁹.

Nicole Oresme ne pouvait donc pas déplaire à son nouveau protecteur, le dauphin Charles, en donnant à Urbain V des arguments pour le pousser à partir. Une attaque portée par une personnalité issue du cercle qui entourait le dauphin n'aurait certainement pas contribué au développement des bons rapports entre le pape et la monarchie française. Dans ce contexte, le sermon de Nicole Oresme peut être lu sous une toute nouvelle lumière. Ceci serait en définitive moins une attaque virulente contre l'Église et contre la cour pontificale, qu'une invitation faite à Urbain V à poursuivre ses réformes¹³⁰.

Exception faite pour le premier et le septième signe, les six autres – qui annonceraient les malheurs de l'Église – constituent autant de points à réformer. Et la suite du sermon est au fond une invitation à ne pas renoncer à ces réformes. L'essentiel des propos réformateurs de Nicole Oresme sont résumés à la fin du sermon : *si mores nostros in melius notabiliter reformemus, si fastus nimios cum prudentia moderemus, si corde et opere ad Deum recurramus...*¹³¹ Il s'agit donc surtout d'une réforme des mœurs et d'une modération dans la richesse.

En ce qui concerne la proportion des possessions, Nicole Oresme porte des nuances intéressantes dans son sermon. Le maître normand s'oppose, sur ce point, au courant spirituel franciscain. Des réformes sont certes nécessaires, mais il ne faut pas arriver jusqu'à la pauvreté évangélique. Dans la conclusion

sociétés savantes, Section d'histoire médiévale et de philologie, Avignon, 1990, Paris, 1991, p. 197.

128. J. QUILLET, *Charles V, op. cit.*, p. 154-156. Rappelons que l'ambassade de 1367 et le discours de Anceau Choquart avaient pour but principal de convaincre Urbain V de rester à Avignon.

129. Le rôle diplomatique joué par Urbain V dans la pacification de plusieurs conflits qui opposaient Jean II et Charles V à leurs adversaires autour des années 1362-1363 a déjà été mis en évidence par Maurice PROU, *Relations politiques du pape Urbain V avec les rois de France Jean II et Charles V*, Paris, 1888.

130. François Fossier a pu constater, à propos des historiens du temps de Charles V, que « la bonne entente régnant entre les Valois et des papes d'origine française conditionne une historiographie en général flatteuse pour les deux parties » (Id., « Rapports Église État. Le Grand Schisme vu par les historiens du XIV^e au XVII^e siècle », dans *État et Église dans la genèse de l'État moderne. Actes du colloque organisé par le Centre national de la recherche scientifique et la Casa Velázquez. Madrid, 30 novembre et 1^{er} décembre 1984*, Jean-Philippe GENET, Bernard VINCENT dirs., Madrid, 1986 [Bibliothèque de la Casa de Velázquez, 1], p. 23-30, ici p. 26).

131. N. ORESME, *Iuxta est*, § 29, l. 3-4.

de son sermon, il avait par ailleurs affirmé : *si fastus nimios cum prudentia moderemus*. Ce *cum prudentia* est très révélateur de ses positions. Nicole Oresme pense probablement aux excès des théories issues du joachimisme, et plus généralement du courant spirituel franciscain. Dans le sermon, il affirme que certains *fatue disputarent de paupertate Christi* et que les prélats *debent habere, vnde possint uiuere honestius quam populares, et prelati quam subditi*¹³². En commentant la *Politique*, il démontrera, sur la base d'Aristote, la nécessité pour le clergé du faste et d'une certaine solennité¹³³. Le sermon se caractérise néanmoins par sa prudence : si la pauvreté n'est pas à rechercher, le luxe ne l'est pas non plus. Le faste des prélats, si démesuré *non tantum mouet paucos ad reuerenciam, quantum multos ad indignacionem*¹³⁴. Cette idée provient de toute évidence de la théorie aristotélicienne de la proportion entre les richesses¹³⁵. Une certaine veine polémique envers les ordres mendiants n'est pas absente dans ce passage. Rappelons encore qu'un sermon *Contra mendicationem* est également attribué à Nicole Oresme¹³⁶.

Cependant la pensée réformatrice de Nicole Oresme reste relativement peu développée. Certes, le maître normand dénonce des abus et invite le pape à résoudre ces problèmes, mais la façon dont ces abus et ces problèmes doivent être corrigés n'est pas explicitée. Rappelons que le sermon s'insère dans le genre des sermons *coram papa*, genre qui répond à certaines exigences rhétoriques et thématiques bien précises. Ce sermon semble aussi être modelé sur l'image du pape réformateur si diffusée à l'époque du pontificat d'Urbain V. Le témoignage de la *Chronique des quatre premiers Valois* est révélateur : « A aucuns clerics mal lettrés, qui par faveur des grans princes avoient plusieurs et grans benefices, le pape Urbain leur recouppa leurs grans prouendes et en donna aux bon clerics qui en avoient pou »¹³⁷. Le parallèle avec les réformes proposées par Nicole Oresme est net. Sans vouloir tirer de conclusions hasardeuses¹³⁸, il paraît néanmoins évident que les thématiques développées dans le sermon ne sont pas l'apanage exclusif de la réflexion oresmienne. Son sermon reflète en définitive l'image de ce que devait être un pape réformateur et les attentes qui s'étaient cristallisées autour d'Urbain V.

Il faut encore rappeler que, si la position réformatrice de Nicole Oresme doit beaucoup à l'*Éthique* et à la *Politique*, l'application de la pensée d'Aristote à la réforme de l'Église n'était pas sans problèmes¹³⁹. Le maître normand était conscient du fait que la papauté n'était pas l'équivalent exact d'une monarchie. Cela dit, Nicole Oresme, dans sa traduction de la *Politique*,

132. *Ibid.*, § 18, l. 1-2, 5-6.

133. Cf. Jeannine QUILLET, *D'une cité à l'autre. Problèmes de philosophie médiévale*, Paris, 2001, p. 231.

134. N. ORESME, *Iuxta est*, § 18, l. 10-11.

135. Thématique déjà affrontée dans le troisième signe. Cf. *supra* le passage cité du sermon. Dans ce cas, Nicole Oresme s'était basé de manière explicite sur Aristote.

136. Cf. *supra* point 1.

137. *Chronique des quatre premiers Valois*, éd. cit., p. 134.

138. Il n'est pas possible de savoir si les réformes d'Urbain V, avec les nuances qu'il faut porter à son entreprise, furent influencées par le discours de Nicole Oresme.

139. Dans ses gloses à la *Politique*, on trouve souvent ce genre de réticences (S. BABBIT, « Oresme's *Livre de politiques* », art. cit., p. 104).

se livrera à de longs commentaires ayant pour objet l'Église et son gouvernement¹⁴⁰. D'ailleurs les idées exposées dans le sermon sont conformes à celles qu'il exprimera plus tard dans la *Politique*¹⁴¹. Dans celle-ci, le maître normand affirme que la réforme de l'Église doit se faire sur trois points majeurs :

« Une est quant à la quantité et inequalité des honneurs et des possessions, qui ne est pas assez bien proporcionnee. L'autre est quant à meurs des personnes. [...] Et la tierce est aussi comme la forme, et est quant à ordonner et mettre bonne lays ou canons de tout ce de quoy lays pevent estre faictes en ostant toutes choses qui ou temps passé ont esté mises avant ou mises sus de teles lays soient tenues sans enfreindre et aussi sans muer... »¹⁴².

La coïncidence avec les thèmes traités dans le sermon avignonnais est flagrante. Ce passage semble donc constituer le noyau de la pensée réformatrice du maître normand. Dans la *Politique*, il poussera néanmoins plus loin sa réflexion en affirmant que cette entreprise réformatrice doit être confiée à un concile. Selon Nicole Oresme, le texte d'Aristote nous apprend que le gouvernement par une seule personne n'est pas convenable « et ne pourroit estre fait sans divin miracle »¹⁴³. Par conséquent, si on veut s'engager sur une voie de réforme, « tele reformacion ou correction appartient à la multitude ». Et qui mieux que « le roy de France, qui est très catholique et vrai filz et champion de Sainte Église et le plus excellent de touz les princes terriens qui sunt en ce monde » pourrait aider le Saint Père à convoquer cette « multitude » dans un concile¹⁴⁴ ?

Le mot concile n'est pas prononcé en 1363. Parmi les signes qui annonceraient l'approche d'un temps de malheurs pour l'Église, il y a aussi le « gouvernement du tyran ». Mais ce passage est assez court et relativement peu explicite. Cependant, dans la *Politique*, le discours sur la tyrannie est étroitement lié, dans le cadre des réflexions sur le pouvoir pontifical, à la nécessité de soumettre le pape au concile. On pourrait se demander si, en 1363, Nicole Oresme avait déjà poussé sa réflexion jusqu'à ce point. La réflexion sur le gouvernement tyrannique est chère au maître normand qui l'avait déjà développée dans son traité sur les mutations monétaires. Il y affirmait que la monnaie appartient à la communauté et non au roi. Le roi qui dévaluait de manière artificielle la valeur des monnaies devait être considéré comme un tyran¹⁴⁵.

140. *Ibid.*, p. 105-109.

141. Cf. sur cette thématique J. QUILLET, *Charles V, op. cit.*, p. 167-170. Le rapport entre les idées exprimées dans le sermon de 1363 et la traduction de la *Politique* avait déjà été évoqué par S. BABBIT, « Oresme's *Livre de politiques* », art. cit., p. 118-119. L'analyse est cependant très superficielle et faite uniquement sur la base des citations de Fr. Meunier (qui puise dans l'édition de Flacius Illyricus).

142. N. ORESME, *Le livre de politiques, op. cit.*, p. 160b.

143. *Ibid.*, p. 160a.

144. Sur ce point cf. M. GRIGNASCHI, « Nicole Oresme et son commentaire », art. cit., p. 121-125. et N. ORESME, *Le livre de politiques, op. cit.*, p. 274b. Selon S. BABBIT, « Oresme's *Livre de politiques* », art. cit., p. 108-109, il est indubitable que Nicole Oresme pensait réellement appliquer les principes d'Aristote au gouvernement de l'Église.

145. Cf. aussi C. FIOCCHI, « Il principe e il filosofo », art. cit., p. 219 ; Charles JOHNSON, *The De Moneta of Nicholas Oresme and English Mint Documents, translated from the Latin with introduction and notes*, London, 1956 (Medieval texts), p. 42-48.

In istitis duobus capitulis intendo probare, quod exigere pecuniam per tales mutationes monetae, est contra honorem regni et in praejudicium totalis regalis posteritatis. Sciendum est igitur [...] quod tyrannis plus diligit et plus quaerit proprium bonum quam commune conferens subditorum ¹⁴⁶.

Une fois de plus, le parallèle avec la définition de la tyrannie donnée dans le sermon de 1363 n'échappera pas ¹⁴⁷. Dans celui-ci, comme dans son traité sur la monnaie et par la suite dans ses traductions d'Aristote, l'essentiel de la pensée réformatrice de Nicole Oresme est emprunté à Aristote ¹⁴⁸. Le sermon présente, de manière encore embryonnaire, les théories qui seront développées par la suite dans la traduction de la *Politique*.

Les prophètes de l'Ancien Testament constituent l'autre autorité sur laquelle est construit le sermon : en premier lieu Isaïe et Jérémie. Mais on retrouve également des citations de Michée, d'Osée, d'Ézéchiel, d'Amos et d'Habacuc. Les textes néotestamentaires sont presque absents : quelques citations de l'Épître aux Romains et d'autres des lettres paulines. Brillent par leur quasi-absence les Évangiles, mais surtout l'Apocalypse, dont on aurait pu attendre une présence importante. La Bible du *Iuxta est salus mea* est en définitive essentiellement vétérotestamentaire et « prophétique ».

f) ... et le courant prophétique

Le prophétisme apparaît en effet comme l'autre caractéristique principale de ce sermon ¹⁴⁹. Le courant prophétique constitue certainement un phénomène majeur de la spiritualité des XIV^e et XV^e siècles ¹⁵⁰. Pourtant, on a trop souvent tendance à idéaliser ces prophètes à l'image d'un Jean de Roquetaillade : ce seraient des personnages isolés qui critiqueraient avec virulence leur société et qui seraient, au fond, en rupture avec elle. Grâce aux études les plus récentes, il a pourtant été établi qu'il n'en est pas ainsi. Il s'agit souvent de membres cultivés du clergé, parfois même issus des cours royales ¹⁵¹.

146. Nicole ORESME, *Traictié de la première invention des monnoies*, p. CXXXIII. Ce chapitre est intitulé : *Quod Tyrannus non potest diu durare*.

147. Cf. *infra* le cinquième signe. N. ORESME, *Iuxta est*, § 19.

148. Jeannine QUILLET, « Politique et ecclésiologie dans *Le Livre de politiques* de Nicole Oresme », dans *L'Homme et son univers au Moyen Âge. Actes du septième congrès international de philosophie médiévale (30 août - 4 septembre 1982)*, Christian WENIN éd., t. 2, Louvain, 1986, p. 862.

149. Sur cette problématique on fera référence à Bernard MCGINN, *Visions of the End : Apocalyptic Traditions in the Middle Ages*, New York, 1979 ; *Les textes prophétiques et la prophétie en Occident (XII^e-XVI^e siècle)*, André VAUCHEZ éd. (= *Mélanges de l'École française de Rome - Moyen Âge*, t. 102/2), Rome, 1990 ; *Id.*, *Saints, prophètes et visionnaires. Le pouvoir surnaturel au Moyen Âge*, Paris, 1999 ; Roberto RUSCONI, *Profezia e profeti alla fine del Medioevo*, Roma, 1999 ; et Hervé MARTIN, *Mentalités médiévales II. Représentations collectives du XI^e au XV^e siècle*, chap. V : *Prophéties et visions de la Fin*, Paris, 2001, p. 171-206.

150. A. VAUCHEZ, *Saints, prophètes et visionnaires*, *op. cit.*, p. 107. Aussi H. MARTIN, *Mentalités*, *op. cit.*, p. 186. Cependant, H. Martin pense que le modèle prophétique ne concerne qu'un nombre limité de sermons au XV^e siècle (*Id.*, *Le métier de prédicateur en France septentrionale à la fin du Moyen Âge, 1350-1520*, Paris, 1988, p. 52).

151. *Id.*, *Mentalités*, *op. cit.*, p. 189-191. Cf. aussi Hélène MILLET, « Écoute et usage des prophéties par les prélats pendant le Grand Schisme », dans *Les textes prophétiques*, *op. cit.*, p. 426.

Le processus qui commence au XIII^e siècle et qui amène peu à peu les maîtres en théologie à devenir les dépositaires de l'exégèse biblique n'est certainement pas étranger à cet état de fait ¹⁵². Des maîtres universitaires proches du pouvoir en place : voici ce que les prophètes du XIV^e siècle pouvaient être ¹⁵³.

Une description concise de Nicole Oresme ne pourrait être plus précise, mais il serait cependant erroné de généraliser et de faire de tous les maîtres en théologie des partisans inconditionnels de la prophétie. Pierre d'Ailly ou Jean Gerson se sont d'ailleurs engagés avec vigueur contre ceux qu'ils appelaient les « faux prophètes » de leur époque ¹⁵⁴. N'oublions pas que l'utilisation de la prophétie était étroitement liée au contexte historique et politique dans lequel il en était fait usage. Les prédicateurs pouvaient, par exemple, l'utiliser pour inciter les détenteurs du pouvoir à poursuivre un but bien déterminé ¹⁵⁵. Au fond, Nicole Oresme n'a-t-il pas dénoncé les problèmes qui accablaient l'Église, et qui à son avis auraient continué de le faire aussi dans le futur, pour « avertir » Urbain V et l'inviter à chercher des remèdes ?

L'exercice de la prophétie peut en effet se faire de plusieurs manières. On peut certes prédire le futur, mais aussi se demander si les événements présents avaient été annoncés ¹⁵⁶. C'est bien ce que Nicole Oresme se propose de faire au premier point de la troisième partie de son sermon qui est, au fond, le point de départ de son discours ¹⁵⁷. Par ailleurs Jean de Roquetaillade avait lui-même distingué sept manières de prophétiser. Il y avait certes la vision du futur, qui découlait d'une révélation divine, mais on pouvait aussi s'appuyer, par exemple, sur les Écritures et les prophètes : *providere futura per intelligenciam scripturarum sacrarum et prophetarum* ¹⁵⁸.

La prophétie n'est donc pour Nicole Oresme qu'un moyen pour atteindre son propos : la réforme de l'Église ¹⁵⁹. N'oublions pas que cette « veine »

152. André VAUCHEZ, « Les théologiens face aux prophéties à l'époque des Papes d'Avignon et du Grand Schisme », *ibid.*, p. 577.

153. Sans qu'il s'agisse du seul profil possible, bien entendu.

154. H. MILLET, « Écoute et usage », art. cit., p. 440.

155. H. MARTIN, *Mentalités*, op. cit., p. 191.

156. *Ibid.*, p. 192.

157. *Si futurum est de tribulacione, ut reveletur*. Cf. P⁴, fol. 91v. En haut de la page, ce manuscrit porte le titre : *Primum quid mali Ecclesie sit venturum*, comme si on avait voulu souligner que le « véritable » discours sur les problèmes de l'Église ne commençait qu'à ce point.

158. Cité dans Jean-Pierre TORRELL, « La conception de la prophétie chez Jean de Roquetaillade », dans *Les textes prophétiques*, op. cit., p. 561. Sur ce point, des éclaircissements pourraient être donnés par l'analyse du *De malis venturis super Ecclesiam*. Le traité est vraisemblablement une interprétation de passages prophétiques de l'Ancien Testament dans une perspective eschatologique. C'est ce que suggère aussi le titre de ce traité dans R² : *Quidam tractatus de dictis prophetarum et scripture sacre ad ostendendum que verisimiliter ventura sunt Ecclesie* (fol. 107). Le traité est anonyme dans cette version, mais il n'y a pas de doute qu'il s'agit d'un témoin du *De malis venturis super Ecclesiam*. Il serait également intéressant de comprendre les liens qu'entretiennent ce texte et le sermon avignonnais. Une première lecture nous laisse penser qu'une partie des thèmes développés par Oresme dans le sermon sont empruntés à ce traité.

159. Hélène Millet est arrivée à des conclusions semblables. Cf. EAD., « Écoute et usage », art. cit., p. 455 : « En tant qu'utilisateurs de prophéties, les prélats me paraissent avoir plus souvent agi par intérêt que par conviction. » Voir aussi H. MARTIN, *Mentalités*, op. cit., p. 197.

réformatrice n'est pas, dans le cas de Nicole Oresme, uniquement ecclésiastique. L'évolution de la monarchie française est aussi parmi ses préoccupations ¹⁶⁰. Bernard McGinn a aussi observé comment, à partir de la seconde moitié du ^{xiv}^e siècle, la prédication apocalyptique devient un véhicule du discours réformateur ¹⁶¹, une tendance qui se retrouve également dans la prédication de Brigitte de Suède, de Vincent Ferrier ou de Bernardin de Sienna ¹⁶².

Urbain V et sa cour étaient en mesure d'être touchés par ce genre d'arguments. Au ^{xiv}^e siècle, plusieurs papes et hauts prélats possédaient des textes prophétiques dans leurs bibliothèques ¹⁶³. Les papes et le haut clergé, comme les princes, s'entouraient de prophètes ¹⁶⁴. Il suffit de rappeler les conditions, relativement bonnes, de la captivité de Jean de Roquetaillade et les sympathies qu'affichait le cardinal de Talleyrand-Périgord pour lui ¹⁶⁵. Concernant Urbain V, son intérêt pour les prophètes n'est pas un mystère. Des personnages comme Pierre d'Aragon, oncle du roi Pierre IV d'Aragon, Brigitte de Suède ou Jan Milič de Kremsier ¹⁶⁶ étaient tenus en grande considération par ce pape ¹⁶⁷. Nicole Oresme trouvait ainsi en Urbain V une personne sensible aux arguments développés dans son sermon. L'analyse de la diffusion manuscrite du sermon démontrera comment les idées réformatrices et le courant prophétique ont été au centre de l'attention de certains de ses lecteurs.

3. La fortune du sermon de Nicole Oresme

La popularité de Nicole Oresme aux ^{xiv}^e et ^{xv}^e siècles paraît bien attestée par les nombreuses œuvres qui lui sont attribuées et qui ne sont pourtant pas les siennes. En effet, on a longtemps cru que le *Songe du Vergier* ¹⁶⁸,

160. La rédaction du *Traité des monnaies* et les traductions des textes d'Aristote répondent aussi à cette volonté réformatrice. Sur ce point, cf. Fr. AUTRAND, *Charles V, op. cit.*, p. 731-736. Raymond Cazelles avait déjà fait remarquer que le règne de Charles V « constitue la période réellement originale et fructueuse de la réformation du royaume » (Id., « Une exigence de l'opinion depuis saint Louis : la réformation du Royaume », *Annuaire-bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1962-1963, p. 94-95). Cf. aussi Id., *La société politique et la crise de la royauté sous Philippe de Valois*, Paris, 1958, notamment la conclusion.

161. La réflexion sur la réforme de l'Église dans une perspective eschatologique avait déjà commencé à partir de la fin du ^{xi}^e siècle (R. RUSCONI, *Profezia e profeti, op. cit.*, p. 51-54).

162. Bernard MCGINN, « Apocalypticism and the Church Reform : 1100-1500 », dans *The Encyclopedia of Apocalypticism*, t. 2. *Apocalypticism in Western History and Culture*, B. MCGINN éd., New York, 1998, p. 97-98.

163. H. MILLET, « Écoute et usage », art. cit., p. 428.

164. H. MARTIN, *Mentalités, op. cit.*, p. 193.

165. *Ibid.*, p. 190.

166. Ce tchèque, représentant du préhumanisme bohémien, arriva en 1367 à Avignon pour révéler au pape la date de la venue de l'Antéchrist. Il écrivit un *Libellus de Antichristo* où il dénonça les abus de l'Église. Convaincu du besoin de réformes, il demanda à Urbain V de procéder à celles-ci au plus vite. Sur le courant prophétique en Bohême, cf. Gian Luca POTESTÀ, « Radical Apocalyptic Movements in the Late Middle Ages », dans *The Encyclopedia of Apocalypticism, op. cit.*, p. 126-130.

167. L. VONES, « La réforme de l'Église au ^{xiv}^e siècle », art. cit., p. 198-199.

168. Ce texte est d'abord écrit en latin en 1376 ; il est traduit en français deux ans plus tard. Nous savons désormais qu'il faut l'attribuer à Évrart de Trémaugon. Jacques Krynen a pu

la traduction du *Quadripartitum* de Ptolémée¹⁶⁹, *Les remèdes contre l'une et l'autre fortune*, traduction du *De remediis utriusque fortunae* de Pétrarque¹⁷⁰, une collection de sermons, un *Ars praedicandi*, l'*Epistola Luciferi*, un *Liber de Antichristo*¹⁷¹ et une traduction en français de la Bible¹⁷² étaient de sa plume. La diffusion, aux quatre coins de l'Europe, des manuscrits contenant ses œuvres semble un autre indice incontestable de sa fortune¹⁷³, de même que les nombreuses charges qu'on lui a faussement attribuées dès le xv^e siècle. On a fait de lui le précepteur du dauphin et l'évêque de Bayeux¹⁷⁴, le chancelier de l'Université de Paris¹⁷⁵, le secrétaire du roi et un membre de son conseil¹⁷⁶.

L'étude du contenu des manuscrits qui conservent le texte du sermon, de leurs milieux de production et de leurs possesseurs apporte des indices importants pour comprendre l'utilisation et l'interprétation que l'on fit du sermon de Nicole Oresme et de sa fortune¹⁷⁷. Quant au milieu de production des manuscrits et à leurs possesseurs, nous n'avons que des informations éparpillées¹⁷⁸. *P*¹ et *P*⁴ furent très probablement écrits à Paris¹⁷⁹. En ce qui concerne *P*² et *P*³, leur origine parisienne ne fait pas de doute et nous savons qu'ils appartenaient à l'abbaye parisienne de Saint-Victor¹⁸⁰. Les deux

remarquer qu'il « figure parmi les écrits politiques français qui ont connu la plus vaste diffusion manuscrite » (Id., *L'empire du roi. Idées et croyances politiques en France, XIII^e-XV^e siècle*, Paris, 1993, p. 108-109). Pour l'attribution et l'édition du texte, cf. *Somnium Viridarii*, éd. Marion SCHNERB-LIÈVRE, t. I, Paris, 1993, p. XLVII-LI.

169. La traduction est l'œuvre de Guillaume Oresme, peut-être neveu ou frère du plus célèbre Nicole. Cf. ORESME, *Le livre de politiques*, op. cit., p. 16.

170. Le texte fut en réalité traduit en 1378 par Jean Daudin. Sur cette attribution, cf. Léopold DELISLE, « Anciennes traductions françaises du traité de Pétrarque sur les remèdes de l'une et de l'autre fortune », dans *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque du roi*, t. 34, Paris, 1891, p. 273-304 ; Élisabeth PELLEGRIN, « Manuscrits de Pétrarque dans les bibliothèques de France », *Italia Medioevale e Umanistica*, t. 7, 1964, p. 405 ; et l'introduction de Christophe Carraud à PÉTRARQUE, *Les remèdes aux deux fortunes. De remediis utriusque fortune, 1354-1366*, éd. Giuseppe TOGNON, vol. 2 : *Commentaires, notes et index*, Grenoble, 2002, p. 43-44.

171. Cf. *supra* point 1 : « Nicole Oresme : prédicateur et polémiste ? ».

172. Fr. MEUNIER, *Essai sur la vie*, op. cit., p. 136.

173. Pour un état des manuscrits contenant des œuvres de Nicole Oresme, on consultera *Nicolai Oresme expositio*, éd. B. PATAR, op. cit., p. 15-29.

174. Cf. Fr. MEUNIER, *Essai sur la vie*, op. cit., p. 23-29.

175. Koblenz, Landeshauptarchiv, Best. 701, Nr. 192, fol. 79 et Wien, Nationalbibl., lat. 4217, fol. 286v.

176. Sur ces aspects, cf. *supra* point 2. c) : « Nicole Oresme : l'envoyé du roi ? ».

177. Sur la circulation et sur les collections de textes prophétiques, de très intéressantes remarques dans R. RUSCONI, *Profezia e profeti*, op. cit., p. 141-228. L'auteur souligne que les études sur la transmission des textes prophétiques constituent une voie de recherche prometteuse, p. 143.

178. En ce qui concerne le contenu des différents manuscrits, nous nous limitons ici à quelques observations. Une étude plus précise serait néanmoins utile afin de mieux comprendre la diffusion européenne de ce sermon.

179. Sur *P*¹ cf. *infra* le point b : « Une circulation dans un milieu laïque ? ». Concernant *P*⁴, on peut remarquer que le manuscrit, outre le sermon de Nicole Oresme, contient des notes de sermons et cours prononcés à la Sorbonne (fol. 1-90v, 95-195), il est donc aussi vraisemblablement d'origine parisienne.

180. G. OUY, *Les manuscrits de l'abbaye de Saint-Victor*, op. cit., t. 2, respectivement p. 491 et 49. Ces copies ont été réalisées au début du xv^e siècle par des copistes de l'abbaye. D'après le catalogue dressé en 1514, nous savons que l'abbaye possédait la grande majorité des œuvres de Nicole Oresme.

manuscrits de Rouen sont issus d'un milieu bénédictin normand. R^1 était conservé à l'abbaye de Fécamp¹⁸¹ et R^2 dans celle de Jumièges¹⁸². Ko appartenait probablement au monastère des dominicains de Coblenz¹⁸³. Le manuscrit conservé à Turin fut copié au début du xv^e siècle à Liège¹⁸⁴. Sur les autres manuscrits nous n'avons pas d'information¹⁸⁵.

a) *Nicole Oresme et le Grand Schisme*

La Bibliothèque municipale de Rouen conserve, sous la cote O. 20 – le manuscrit qui contient R^2 –, trois recueils écrits à des époques diverses, en général entre la fin du xiv^e et le début du xv^e siècle, et dont le dénominateur commun est l'histoire du schisme¹⁸⁶. Appartenant au monastère de Jumièges en Normandie, ces recueils ont très probablement été voulus par Simon du Bosc, abbé de Jumièges dès 1391¹⁸⁷. Le deuxième volume est un dossier concernant l'ambassade française qui se rendit, en 1407, auprès des deux papes pour essayer de résoudre le schisme¹⁸⁸. L'abbé de Jumièges joua un rôle important dans le cadre de cette ambassade et le dossier en question contient aussi un mémoire anonyme qui semble être de sa main¹⁸⁹. Il n'est pas sans intérêt de remarquer que son oncle était Nicolas du Bosc, chanoine de Rouen, puis évêque de Bayeux dès 1375¹⁹⁰ et conseiller de Charles V dans les dernières années du règne¹⁹¹. Nicolas du Bosc devait donc connaître personnellement Nicole Oresme. C'est peut-être par cet intermédiaire que Simon entra en possession du texte de Nicole Oresme. On sait d'ailleurs que l'oncle prêta des volumes de sa bibliothèque au neveu¹⁹².

181. Rouen, Bibl. mun., A. 465, fol. 1.

182. Rouen, Bibl. mun., O. 20, vol. 1, fol. 113v. Nous allons revenir sur ce manuscrit.

183. O. EEF, *Mittelalterliche Handschriften*, op. cit., p. 34.

184. Copié en 1416 par un chanoine de l'église de Saint-Denis à Liège, il fut acheté en 1419 par le couvent de Saint-Jacques. Le manuscrit fut ensuite acquis en 1788 par le comte Montagnini de Mirabello, ministre du Roi de Sardaigne à La Haye. Il rentra par la suite à la Biblioteca Reale avec quatre autres manuscrits achetés par le comte de Mirabello. Il s'agit des manuscrits du Fondo Varia, n° 41, 42, 43 et 44. Cf. Marina BERSANO-BEGEY, « Les manuscrits de la bibliothèque royale de Turin », *Libri*, t. 5/1, 1954, p. 31.

185. Leur diffusion européenne est du moins un indice de la fortune de ce sermon.

186. Cf. H. OMONT, *Catalogue général*, op. cit., t. 1, 1886, p. 337-338. Une partie des textes a été publiée par Du Boulay dans son *Historia universitatis parisiensis*, 6 vol., Paris, 1665-1673. Dans le manuscrit, on trouve en marge les renvois aux tomes et aux pages de cette édition.

187. Simon Du Bosc (vers 1350-1418). Rouennais, il fit sa profession chez les moines bénédictins de Saint-Ouen à Rouen. Ensuite il quitta sa ville natale pour Paris où il fit des études en théologie et en droit canon. Devenu docteur en théologie, il enseigna à l'Université de Paris. Il fut mêlé de près aux problèmes concernant le Grand Schisme. Cf. Michel DE BOÛARD, « Le rôle de Simon du Bosc dans la politique du Grand Schisme d'Occident », dans *Jumièges. Congrès scientifique du XIII^e centenaire*, t. 1, Rouen, 1955, p. 85 et Roger LIMOUZIN-LAMOTHE, « Du Bosc (Simon) », dans *Dictionnaire de biographie française*, t. 11, Paris, 1967, col. 1012.

188. Sur ce manuscrit voir aussi H. MILLET, « Les Français du royaume au concile de Pise (1409) », dans *Crises et réformes*, op. cit., p. 257-285.

189. M. DE BOÛARD, « Le rôle de Simon du Bosc », art. cit., p. 85-88.

190. *Répertoire prosopographique*, op. cit., p. 296.

191. Cf. R. LIMOUZIN-LAMOTHE, « Du Bosc (Nicolas) », art. cit., col. 1011 et R. CAZELLES, *Société politique, noblesse et couronne*, op. cit., p. 548-549.

192. H. MILLET, « Écoute et usage », art. cit., p. 433.

Dans le volume qui contient le sermon se trouvent d'autres textes qui montrent bien quelle était la lecture que Simon du Bosc avait faite du sermon. On y retrouve en effet plusieurs textes concernant les premières années du schisme ou qui plaident en faveur d'un concile général, des textes prophétiques de Hildegarde de Bingen, de Jean de Roquetaillade¹⁹³ et d'autres anonymes. Le *De malis venturis super ecclesiam*¹⁹⁴, également de Nicole Oresme, est aussi contenu dans ce recueil. Il est pourtant anonyme dans le manuscrit de Rouen. Il apparaît évident que le sermon de 1363 a été interprété comme un texte prophétique qui annonçait le Grand Schisme.

Le cas de *R*² n'est d'ailleurs pas unique. D'autres manuscrits montrent qu'au tournant entre xiv^e et xv^e siècle les lecteurs de Nicole Oresme s'intéressaient à ses écrits en relation avec le Grand Schisme. *P*², qui appartenait à l'abbaye de Saint-Victor et qui est un recueil de textes concernant la prévision du futur, soit par la prophétie soit par l'astrologie, est un des témoins du sermon de 1363¹⁹⁵. Ce manuscrit conservait aussi une version du *De malis venturis*, mais les folios correspondants sont aujourd'hui perdus¹⁹⁶. *Ko* et *W*² rapportent, à la fin du sermon de Nicole Oresme, une anecdote qui témoigne également du lien qu'on avait établi entre le texte du maître normand et le Grand Schisme¹⁹⁷ :

*Nota quod magister predictus fuit nacione Normanorum, cancellarius Parisiensis, cuius auctoritate et confirmacione licentiatur magistri ibidem et in ipso sermone prescripto Dominus Papa lacrimatus est, ut narrauerunt qui viderunt, quo expleto quidam cardinalis, qui postea factus est papa, scilicet Gregorius XI, dixit ad prefatus magistrum : « Vos hodie misistis manifestum in Christum Dominum ! » Ac ille respondit : « Si male locutus sum, testimonium perhibe [Io. 18, 23]. Ego quidquid locutus sum, est scriptura sacra et canonica. » Ut autem verificaretur effectus huius sermonis post obitum prefati domini Pape Gregorii XI, cepit scisma in Ecclesia tam grande quale nunquam legitur ante fuisse et iam ultra annos xx duravit nimis periculose. Item prefatus magister quandoque coactus a domino Pape accipere episcopatum, inuito episcopo et renitente*¹⁹⁸.

Il faut aussi considérer que le déclenchement du Grand Schisme contribua à relancer les idées réformatrices¹⁹⁹. Les deux thèmes porteurs du sermon – réformation et prophétisme – avaient donc gagné un intérêt tout particulier aux yeux des contemporains. Mais ces quelques observations ne doivent pas

193. Cf. *P*¹, fol. 94. Des extraits attribués à Jean de Roquetaillade complètent la page de ce manuscrit. Il pourrait s'agir d'extraits du *Liber secretorum eventuum* qui circula abondamment aux xiv^e et xv^e siècles. Cf. *Johannes de Rupescissa, Liber secretorum eventuum*, éd. Robert E. LERNER, Christine MOREROD-FATTEBERT, Fribourg, 1994 (Spicilegium Friburgense, 36) et Ch. MOREROD-FATTEBERT, « L'édition du *Liber secretorum eventuum* de Jean de Roquetaillade », *Mélanges de l'École française de Rome – Moyen Âge*, t. 2/2, 1990, p. 297-304.

194. Rouen, Bibl. mun., O. 20, vol. 1, fol. 107-113v.

195. On y retrouve des textes de Jean Gerson, de Pierre d'Ailly, d'Albert le Grand et de Guillaume d'Occam. Cf. G. OUY, *Les manuscrits de l'abbaye de Saint-Victor*, op. cit., t. 2, p. 490.

196. *Ibid.*, p. 491.

197. D'ailleurs *Ko* semble aussi être un manuscrit qui s'intéresse dans sa globalité au Grand Schisme. En effet, il contient deux sermons prêchés lors du concile de Constance en 1417 : *Ko*, fol. 83-111. Cf. O. EEF, *Mittelalterliche Handschriften*, op. cit., p. 35.

198. *Ko*, fol. 80-80v et *W*², fol. 286.

199. Philippe CONTAMINE, « Le vocabulaire politique en France à la fin du Moyen Âge : l'idée de réformation », dans *État et Église dans la genèse de l'État moderne*, op. cit., p. 154.

induire des conclusions trop univoques quant à la circulation et aux usages de ces textes. Le manuscrit *P¹* est à cet égard révélateur.

b) Une circulation dans un milieu laïque ?

Le contenu de *P¹* montre clairement que ce manuscrit n'était pas destiné à des moines ou à des clercs savants. Son début et sa fin contiennent en effet des notes concernant la famille parisienne des Teste²⁰⁰. On y retrouve des informations sur les baptêmes et les mariages des membres de cette famille et des notes concernant des événements contemporains. Ces parties sont écrites dans une écriture cursive qui n'est évidemment pas celle d'un scribe professionnel. Elles sont très vraisemblablement de la main même de Simon Teste, car sa signature figure au bas de plusieurs folios²⁰¹.

Le reste du manuscrit contient des textes de natures diverses, aussi bien en français qu'en latin²⁰². On y retrouve des heures et des prières, différents exposés à caractère théologique ou moral, un traité de médecine, un texte de physiognomonie, des notes servant à calculer la date de Pâques et « la conjonction de la lune », et des notes météorologiques²⁰³.

Il apparaît donc évident que ce manuscrit fut conçu pour un milieu laïque. Il est difficile de comprendre l'utilisation que Simon Teste pouvait faire de ce petit livret, qui n'est en effet ni un livre de raison à proprement parler ni un livre d'heures mais un recueil composite. Il est possible qu'il s'en soit servi pour sa prière individuelle ou son édification morale, mais l'état de conservation excellente du manuscrit amène à douter de son usage quotidien.

Quant au sermon, il est également difficile de savoir pourquoi il fut inséré dans ce manuscrit. Cela a-t-il été le choix de Simon Teste ? Quel était pour un officier du roi de France l'intérêt d'un tel texte ? Nous manquons d'éléments pour répondre à toutes ces questions. Néanmoins *P¹* témoigne de ce que le sermon de Nicole Oresme a circulé aussi dans un milieu laïque à la fin du xv^e siècle. Roberto Rusconi a d'ailleurs observé que, dans l'Italie du xv^e siècle, les textes prophétiques ont connu une diffusion importante dans ce milieu²⁰⁴. Seules des études plus précises permettront de savoir si le constat peut être étendu aussi au cas de la France, ou si *P¹* n'est qu'une exception rare.

c) En guise de conclusion : Nicole Oresme et la Réforme protestante

Le sermon de 1363 a connu une « deuxième jeunesse » à l'époque de la Réforme protestante. C'est en effet dans le cadre de cet immense boulever-

200. Sur ce manuscrit et sur la famille Teste, voir Françoise LEHOUC, « Le livre de Simon Teste correcteur à la chambre des comptes (1481-1557) », *Bulletin philologique et historique (jusqu'à 1715) du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1940-1941, p. 137-199. La famille Teste fait partie du milieu des officiers qui peuplent les différentes institutions royales à la fin du xv^e siècle. Presque tous ses membres font au moins une partie de leur carrière à la chambre des comptes.

201. *Ibid.*, p. 138. Ces annotations se trouvent aux fol. 1-2 et 75, 86v et elles ont été publiées par Françoise Lehouc dans l'article cité, p. 154-171.

202. Ces textes sont évidemment l'œuvre d'un scribe professionnel.

203. Pour plus de détails, on se reportera à Fr. LEHOUC, « Le livre de Simon Teste », art. cit.

204. R. RUSCONI, *Profezia e profeti*, op. cit., p. 178.

sement spirituel et politique que trouve place la première édition du sermon, dans le *Catalogus testium veritatis* de Flacius Illyricus²⁰⁵. Le *Catalogus* n'était rien d'autre qu'un recueil de textes d'auteurs précédant la Réforme et qui s'étaient tous rangés, selon Flacius, sur des positions semblables à celles des réformateurs du xvi^e siècle. Le dénominateur commun des textes réunis est l'opposition à la papauté²⁰⁶. Le but de Flacius était simple : démontrer que la « *continuatio doctrinae* » était parmi les protestants et non parmi les catholiques. Nicole Oresme est donc retenu, avec bien d'autres, en tant que précurseur de Luther et des autres réformateurs du xvi^e siècle²⁰⁷.

Au temps de la Réforme protestante, comme au moment du Grand Schisme, ce sermon est interprété comme une dénonciation vibrante des maux de l'Église. Nicole Oresme est classé parmi ces hérauts qui avaient vu arriver tous ces événements et qui n'avaient pas hésité à les dénoncer. Pourtant il nous semble que ce jugement doit être révisé. D'une part, ce sermon semble s'insérer dans le genre des sermons *coram papa*, genre qui répond à des règles rhétoriques et stylistiques bien déterminées. D'ailleurs l'idée de réforme de Nicole Oresme est conforme aux théories réformatrices répandues au xiv^e siècle. D'autre part, nous avons montré que pour Nicole Oresme ce souci de réforme de l'Église prime sur la dénonciation de ses abus. La sombre description de l'Église de son temps n'est pas l'acte d'accusation d'un procès dont la sentence serait déjà écrite. Bien au contraire : la réforme de l'Église est nécessaire et possible, Urbain V est le pape qui peut l'entreprendre et Aristote fournit le cadre théorique dans lequel rechercher des solutions adéquates. Dans cette perspective, le sermon de 1363 annonce les grandes traductions des textes aristotéliens. Pourtant, au moment de traduire Aristote, le maître normand aura changé ses objectifs : non plus la réforme de l'Église menée par le pape, mais désormais celle de la monarchie française entreprise par Charles V, le « roi lettré » et le collaborateur de sa fortune.

Mathieu CAESAR

Université de Genève
Dépt. d'histoire générale
Unité d'histoire médiévale

205. Cf. *supra* p. 194.

206. Cf. Pontien POLMAN, « Flacius Illyricus historien de l'Église », *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. 27, 1931, p. 29-73.

207. Sur les recherches faites par les protestants entre le xvi^e et le xviii^e siècle, visant à trouver « des précurseurs à la contestation de l'Église romaine », cf. aussi Yves KRUMENACKER, « La généalogie imaginaire de la Réforme protestante », *Revue historique*, t. 308/2, 2006, p. 259-289.

ÉDITION DU TEXTE

Les seules éditions du *Iuxta est salus mea* que nous possédons datent des xvi^e et xvii^e siècles et sont toutes basées sur l'édition qu'en avait donnée Flacius en 1556¹. Si l'on considère que, comme on le verra, l'analyse de la tradition manuscrite permet de déterminer que la copie de Flacius fut faite sur les témoins les plus éloignés de l'original, une nouvelle édition du sermon est donc souhaitable².

L'identification du stemma n'est pas aisée en raison d'une tradition très compacte dont les variantes ne sont ni extrêmement nombreuses ni particulièrement significatives. Le plus souvent les manuscrits présentent quelques oublis de mots ou de simples inversions. Seul *P*⁴ omet une partie quelque peu consistante du texte (§ 6-8). Relevons aussi que *R*¹ présente une lacune au dernier folio (§ 28, l. 12 – § 30, l. 2 et § 33, l. 4-8) en raison d'une déchirure.

L'analyse des variantes permet de classer les manuscrits en trois familles principales, dont deux sont probablement issues d'un modèle commun³.

La première famille est constituée par le groupe *Ko*, *Kr*, *U*, *W*² auquel il faut ajouter le texte de Flacius (dorénavant *Ct*)⁴. Ce groupe est clairement identifiable en raison de nombreuses erreurs communes et leçons divergentes du reste de la tradition manuscrite. En particulier relevons qu'au lieu de « ad inquisitiones Algasie » (§ 15, l. 2-3) le groupe a « ad inquisitiones allegorice » ou « Apulei » pour « Apostoli » (§ 17, l. 9). Souvent les manuscrits de ce groupe optent pour des *lectiones faciliores*. Tel est le cas par exemple dans l'adoption de « secundo aduentu » à la place de « quarto aduentu » (§ 5, l. 3).

Il est clair qu'interpréter la venue du Christ lors du jugement final comme sa deuxième venue sur terre (après celle du temps des Apôtres) constitue la lecture la plus simple. Pourtant, dans ce cas, comme une lecture attentive du texte du sermon le laisse entendre, cette quatrième venue n'est pas celle dans la chair, mais celle liée au jugement éternel. Cette idée se retrouve aussi dans la prédication de saint Thomas d'Aquin ou de saint Antoine de Padoue⁵.

À l'intérieur de cette famille, il est possible d'identifier deux sous-groupes, composés, d'une part, par le couple *Ko* et *W*² et, de l'autre, par le couple *Kr* et *Ct*. En effet, *Ko* et *W*² conservent la même note biographique que nous avons déjà relevée plus haut⁶ ou écrivent « Rononius Marcellus » pour « Nonius Marcellus » (§ 28, l. 3). Relevons aussi, parmi d'autres variantes, celle qui paraît une *lectio facilior* : « quod

1. Cf. *supra*.

2. Quelques indications sur l'édition des sermons dans N. BÉRIOU, « Les sermons latins », art. cit., p. 438-441.

3. Les références sont données par rapport aux lignes de l'édition que nous proposons ici. Il est difficile de comprendre si les familles ont des modèles communs. Cependant les erreurs relevées laissent penser que le groupe *P*², *P*³, *R*¹, *R*² aurait un antécédent commun avec *L*, *P*¹, *P*⁴, *T* et *W*¹.

4. En effet Flacius affirme avoir trouvé le sermon dans un « *vetusto codice* », cf. *supra* note 31. Il faut donc aussi examiner ce texte car il pourrait être le témoin d'un manuscrit aujourd'hui disparu.

5. Cf. le sermon *Ecce rex* pour le premier dimanche de l'Avent, édité dans Jean LECLERCO, « Un sermon inédit de saint Thomas sur la royauté du Christ », *Revue thomiste*, t. 46, n° 1, 1946, p. 158 : « *quartus Christi adventus est quo venit ad iudicandum* » et le sermon pour le premier dimanche de l'Avent par saint Antoine de Padoue, dans éd. Leonardo FRASSON, Beniamino COSTA et Giovanni LUISETTO, *Sancti Antonii Patavini sermones dominicales et festivi ad fidem codicum recogniti*, t. 2, Padoue, 1976, p. 451 et 468-469.

6. Cf. *supra* p. 215 et note 198.

dicebant non faciebant » pour « quod docebant non faciebant » (§ 16, l. 9). *Kr* et *Ct* présentent plusieurs fautes et omissions communes comme « Traicinum » pour « Traianum » (§ 17, l. 10).

Une seconde famille est constituée par les manuscrits *L*, *P¹*, *P⁴*, *T* et *W¹*. Elle présente moins d'erreurs et de lacunes par rapport à la famille précédente. Les rapports entre les différents témoins de cette famille sont plus difficiles à cerner, car les manuscrits présentent le plus souvent des erreurs ou des variantes individuelles. À l'intérieur du groupe, *P⁴* et *T* vont souvent ensemble, par exemple « dissipacione » pour « discessio » (§ 15, l. 1) ou « canes impudentissimi nesciens » pour « canes impudentissimi nescientes » (§ 16, l. 11-12). Relevons aussi que parfois *P⁴* tend à conserver des mauvaises leçons, comme par exemple « sit ficus » pour « sit finis » (§ 5, l. 8-9). *P¹* est relativement indépendant et il est probablement contaminé, mais il semble entretenir des contacts avec *P⁴* et *T*. Les trois manuscrits ont par exemple « si corde et animo » à la place de « si corde et opere » (§ 29, l. 4).

D'autres variantes séparent nettement *W¹* du reste de la famille. *W¹* transmet parfois des leçons correctes contrairement aux autres manuscrits de la famille. Il transcrit, par exemple, « canes muti non ualentes latrare » (§ 16, l. 11), conformément au reste de la tradition, alors que *L* et *T* conservent « non uolentes », qui est vraisemblablement le fruit d'une mauvaise lecture de 'a' pour 'o'. *P⁴*, en partant d'une leçon analogue, essaie probablement de corriger dans une forme latine plus correcte en mettant « nolentes ». *W¹* doit donc être considéré comme le meilleur manuscrit de cette famille en raison des bonnes leçons conservées, contrairement aux autres manuscrits.

La troisième et dernière famille est constituée par les manuscrits *P²*, *P³*, *R¹*, *R²*. Cette famille présente les mêmes difficultés que le groupe précédent. Il s'agit cependant des manuscrits qui contiennent le moins d'erreurs ou de lacunes dans le texte. La famille se divise assez clairement en deux couples : *P²*, *P³* et *R¹*, *R²*. Bien que les deux couples présentent des versions très proches, *P²* et *P³* ont quelques trous qui rendent certaines phrases sans signification ou incorrectes. Par exemple, là où *R¹* et *R²* ont « Verum hec omnia signa non significant impossibilitatem, sed bene difficultatem, quia peruersi difficile corriguntur », *P³* omet « signa non », ce qui rend la suite contradictoire. Également *P³* oublie « deiectiones » dans la phrase « quidem essent maiores quam principes seculi et ceteri deiectiones uulgo communi » (§ 17, l. 8), ce qui rend le sens difficile à comprendre. *P²* copie « decimas » au lieu du correct « diuicias » (§ 2, l. 4), ou encore « aggressus est saluator meus » au lieu de « egressus est saluator meus » (§ 4, l. 19). Cependant, dans un cas, *P²* garde probablement une leçon correcte. Il s'agit de « ex philosophia » (§ 17, l. 1) – référence à la pensée aristotélicienne que l'auteur développera dans ce troisième signe – alors que les autres manuscrits présentent « prophecia », ce qui nous paraît moins approprié. Cela dit *P²* et *P³*, quoique de très bonne qualité, présentent un nombre plus élevé de fautes ou omissions.

En raison de quelques omissions et du trou final, nous avons aussi écarté *R¹* comme texte pour l'édition. Le texte choisi est donc celui de *R²*. Nous signalons aussi les variantes les plus significatives de *R¹*, *P²*, *P³* ainsi que de *W¹* et de *U* qui sont les deux manuscrits avec les leçons les moins fautives dans les familles respectives.

L'orthographe du manuscrit a été respectée. Nous avons gardé la distinction graphique entre 'c' et 't'. En revanche, nous avons toujours transcrit 'u', sauf pour le 'u' en tête de mot, qui a été transcrit par un 'v'. Les chiffres romains ont été gardés. Et les références aux textes bibliques n'ont pas été développées. Nous avons introduit des paragraphes ainsi qu'une ponctuation moderne, absents du manuscrit. Le texte en italique signale une citation littérale de la Vulgate ou d'un autre auteur.

[fol. 93] Sermo magistri Nicolay Oresme coram papa et cardinalibus, in uigilia natiuitatis Domini que fuit quarta dominica aduentus anno Domini millesimo ccc^{mo} lxi^o, pontificatus Urbani pape quinti anno secundo.

Iuxta est salus mea ut ueniat et iusticia mea ut reueletur, Ysa. .lvi⁷.

[1] Secundum sententiam apostoli ad Ro. .ii. et .iii. et pluribus locis, ante Christi natiuitatemⁱ totus mundus erat diuisus in duo genera hominum, scilicet Iudeos et Gentiles. Hiis quidem uidelicet Iudeis expectantibus apercionem ianue paradisi per graciam saluatoris uenturi, per quam etiam populusⁱⁱ gentium erat de tenebris uocandus ad lucem⁸ et iustificandus ex fide, ut habetur ad Ro. .v⁹. Hanc autem salutem promiserat Deus olim loquens patribusⁱⁱⁱ in prophetis, ut huius rei desiderium in eorum cordibus [fol. 93v] accenderet, spem firmaret^{iv} et fidem auget. Michee .vi. : *vox domini clamat, salus erit omnibus timentibus nomen suum*¹⁰. Et Ysa. .xlvi. : *dabo in Syon salutem et in Iherusalem gloriam meam*¹¹ et cetera multa. Rursum, quia *spes que differtur affligit animum*¹², ipse eis frequenter substulit de tardacione^v fastidium et dedit de proximitate solacium, Ysa. .xiii^o : *prope est ut ueniat tempus eius*¹³. Et Abacuc .ii. : *Veniet et non tardabit*¹⁴. Et multa similia.

[2] Expectabant enim sancti patres in limbo ut ipse Dominus educeret *de conclusione uinctum et de domo carceris sedentem in tenebris*¹⁵, Ysa. .xlii. : et appropinquabat tempus in quo *plenitudo gentium intraret*¹⁶, ad Ro. .xi^o., et in quo *uoluit Deus notas facere diuicias^{vi} glorie sacramenti huius quod fuit absconditum a seculis et generacionibus*¹⁷, ad Colo. primo. Dominus ergo uno eodemque oraculo patres nostros de saluatoris aduentu certificat, de propinquitate letificat et iustificacionem gentium per fidei promulgacionem^{vii} instare designat, dicens in uerbis assumptis : *iuxta est salus mea ut ueniat et iusticia mea ut reueletur*. Hoc autem impletum est quando notum fecit Dominus salutare suum et in conspectu gentium reuelauit iusticiam suam.

[3] Quantum ad propositum, prima pars assumpti uerbi ad dominice natiuitatis uicinitatem debet applicari qua Dominus dicit : *iuxta est salus mea*. Primi Re. .xi. : *cras erit uobis salus*¹⁸. Secunda ad misterium aduentus Christi, cuius est hodie quarta dominica, potest aptari cum dicitur : *ut ueniat*. Prope enim est *ut ueniat*, quia *ecce ego ad uos dicit Dominus*¹⁹, Eze. .xxxvi. Tercia de seueritate diuine uindictae nobis tremenda poterit exponi, qua dicit : *et iusticia mea ut reueletur*, scilicet primitiua, de qua Amos .v. : *reuelabitur quasi aqua iudicium et iusticia quasi torrens fortis*²⁰.

[4] Primo ergo pro contemplacione sollempnitatis huius sacratissime uigilie cum gaudio suscipiamus uerbum Dei patris dicentis : *iuxta est salus mea*, scilicet Christus. Dicit Ysa. .xlix. : *dedi te in lucem gentium, ut sis salus mea usque ad*

i. Christi natiuitatem] aduentum Christi siue natiuitatem *W*¹ ; christianitatem *L*. – ii. populus] plures *W*¹. – iii. patribus] peccatoribus *L*. – iv. firmaret] firmam *W*¹. – v. substulit de tardacione] intulit de tarditate *U*. – vi. diuicias] decimas *P*². – vii. promulgacionem] intelligentiam *U*.

7. Is. 56, 1.

8. Cf. I Petr. 2, 9.

9. Cf. Ad Ro. 5, 1.

10. Mich. 6, 9.

11. Is. 46, 13.

12. Prov. 13, 12.

13. Is. 14, 1.

14. Hab. 2, 3.

15. Is. 42, 7.

16. Ad Ro. 11, 25.

17. Col. 1, 26-27.

18. I Reg. 11, 9.

19. Ez. 36, 9.

20. Am. 5, 24.

extremum terre²¹, et de quo Ysa. .xlvi. : *salus mea non morabitur*²². Nam eius approximationem euuangelium hodiernum patefacit, ubi Matheus inquit : *cum esset desponsata mater eius Maria Ioseph antequam conuenirent inuenta est in utero habens de Spiritu Sancto*²³. Ex hoc enim poterat aperte cognosci quod saluator debebat in breui de claustris pudoris oriri, sicut propheta predixit : *ecce uirgo concipiet et pariet*²⁴. Nam, quemadmodum grossior uua maturat ad uinum et flos expansus festinat ad fructum, ita salus mundi in eleuacione uentris uirginei cepit humano generi proprius imminere. Tunc enim apparuit benignitas et humanitas saluatoris²⁵ cum mater eius *inuenta est in utero habens de Spiritu Sancto*, sicut in sequentibus angelus testatur dicens : *quod enim in ea natum est, de Spiritu Sancto est*²⁶. Sed quomodo in ea est et natus est ? Quia uidelicet non fuit sicut ceteri decursu nouem^{viii} mensium paulatim formatus, sed ab instanti conceptionis ipsius simul fuit et uerus [fol. 94] Deus et homo perfectus^{ix}, etsi non mole corporis, tamen decore uirtutis et quasi iam natus, ut ait Augustinus in epistola ad Dardanum²⁷. Etiam hodie potest dici iam natus, quia proprie est ortus eius dicente Domino Ysa. .li. : *prope est iustus meus, egressus^x est saluator meus*²⁸. Sicut et in prima parte uerbi propositi dicebat : *iuxta est salus mea, hoc in uigilia.*

[5] Secunda pars eiusdem uerbi ad contemplacionem misterii aduentus Christi in carnem potest aptari cum dicitur *ut ueniat*. Aggei .ii. *ueniet desideratus cunctis gentibus*²⁹, quamuis etiam de quarto^{xi} aduentu³⁰, de quo Ysa. .lii^o. dicitur : *dominus ad iudicium ueniet*³¹, possit exponi, pro cuius memoria hec quarta dominica fuit olim a sanctis patribus dedicata, ut de illa die iudicii dicamus illud Soph. primo : *iuxta est dies Domini magnus iuxta est et uelox nimis*³². Et quamuis non in se, tamen in tribulacionibus preambulis eius quia sicut ait beatus Gregorius : *ultima tribulacio, multis tribulacionibus preuenitur, licet nondum statim sit finis*³³.

[6] Ideo, transeundo ad tercium, uideamus si qua forte de tribulacionibus preuenientibus ultimum Christi aduentum sit de propinquo uentura, ut de ea exponatur ultima pars uerbi propositi, qua Dominus dicit : *iuxta est ut iustitia mea^{xii} reueletur*, scilicet primitiua, ut *adducatur iusticia* et impleatur prophetia Dan. .ix³⁴. Et ad finem quod hoc malum per nostram conuersionem ad Deum cum humana prudentia possit uitari aut minui aut saltem differri.

[7] Circa hoc quatuor sunt uidenda. Primo quid si futurum est de tribulacione, *ut reueletur*. Secundo de eius acceleracione, si *iuxta est*. Tercio de falsa estimacione, circa hoc quod dicitur *ut ueniat* et quarto de sancta consultacione qua potest^{xiii} fieri ut *iuxta sit salus*.

viii. nouem] nomen *cod.* – ix. homo perfectus] uerus homo *R*¹ ; uerus homo perfectus *U.* – x. egressus] aggressus *P*². – xi. quarto] secundo *U.* ; Christo *W*¹. – xii. mea] *om.* *R*². – xiii. potest] posset *W*¹.

21. Is. 46, 9.

22. Is. 46, 13.

23. Matth. 1, 18.

24. Is. 7, 14.

25. Cf. Tit. 3, 4.

26. Matth. 1, 20.

27. Cf. AUGUSTINUS HYPONENSIS, *Epistola* 187, éd. Alois GOLDBACHER, *Sancti Aurelii Augustini Opera*, sect. 2/4: *Epistulae CLXXXV-CCLXX*, Vienne, 1911 (CSEL, 57), p. 110-111.

28. Is., 51, 5.

29. Agg., 2, 8.

30. Cf. *supra* p. 218.

31. Is., 3, 14.

32. Soph. 1, 14.

33. Cf. GREGORIUS MAGNUS, *Homilia XXXV*, dans *Homiliae in Evangelia*, éd. Raymond ÉTAIX, Turnhout, 1999 (CCSL, 141), p. 321.

34. Dan. 9, 24.

[8] Quantum ad primum, ita notorium est exercitatis in sacra Scriptura quod Ecclesia patietur ut superfluum uideretur ad hoc allegare, nisi quia ex hoc poterunt huius mali modus et causa perpendi et tempus coniecturare. Pro quo premicto duas regulas.

[9] Vna est quo per duo regna gentis Hebreorum que fuerunt olim, uidelicet per regnum Israel, cuius caput erat Samaria, significatur in prophetis ipsa sinagoga. Et per regnum Iuda, de cuius stirpe natus est Christus, a quo ueri Iudei sumus secundum apostolum³⁵, et per Iherusalem que fuit illius regni metropolis^{xiv}, designatur Ecclesia. Ista regula non est mea, sed habetur in glossa auctentica Iere .iii.³⁶ est etiam Origenis in ultima de omeliis eius super Vetus Testamentum per Ecclesiam approbata³⁷, ubi eam probat multiplici ratione et sacri canonis auctoritate.

[10] Alia regula est quod in prophetis per meretricium intelligitur simonia et omnis illa abusiua dispensacio atque promocio que fit lucri causa, seu alio adulterino fauore quocumque. Nam tale quid etiam, quo ad officia et honores seculi per leges gentilium reprobatur, ut scitis^{xv}. Meretrix namque dicitur a mercede pro qua uendit illud quod natura fecerat non uenale. Dare igitur aliquid pro precio quod erat debitum pro uirtute, est quoddam genus corrupcionis et iniusticie quod olim meretricium uocabatur, secundum quod Ysa. primo de Ierosolima conqueritur : *quomodo facta est meretrix ciuitas fidelis plena iudicii*³⁸ ? Et [fol. 94v] Ose. .ix. dicitur : *Israel fornicatus es a Deo tuo, dilexisti mercedes super omnes areas tritici*³⁹. Et in multis locis Scripture non potest fornicacio aliter recipi.

[11] Igitur, si secundum doctrinam beati Petri apostoli uoluerimus sermoni prophetico beneficientes attendere ac noscere quid Spiritu Sancto inspirati locuti sunt sancti Dei homines super hanc Ecclesiam, intremus Scripturas instructi regulis supradictis, quibus tanquam duabus clauibus reserabitur nobis et clare aperietur intellectus earum super statu Ecclesie preterito et futuro. Exempli causa uideamus de uno. Dominus enim, Eze. .xvi., huic Ecclesie loquens, sub nomine Iherusalem sic ait : *in die qua nata es uidi te conculcari in sanguine tuo, dixi inquam tibi in sanguine tuo uiue*⁴⁰. Loquitur de tempore martirum. Sequitur : *et multiplicata es et grandis effecta, emundauit sanguinem tuum ex te, scilicet cessante persecucione. Et dedi coronam decoris in capite tuo et ornata es auro et argento et uestita es bisso et decora facta es uehementer, quia facta es in decore meo quem posueram super te*⁴¹. Magis uidetur hystoria quam prophecia de prosperacione Ecclesie. Sequitur : *et habens fiduciam in pulchritudine tua fornicata es in nomine meo*⁴², fornicacione supradicta quia de carnali nequit intelligi. *Et post omnes abhominaciones tuas non es recordata dierum adulescencie tue, scilicet de statu primeuo, quando eras nuda, id est pauper, et conculcata in sanguine tuo et abhominabilem fecisti decorem tuum, et cetera*⁴³.

[12] Ecce qualiter lucidissime predicatur deterioracio Ecclesie. Et statim sequitur punicio. Ecce inquit Dominus, ego *dabo te in manus odientium te et destruunt lupanar tuum et demolientur prostibulum tuum, scilicet locum ubi exercebitur iniusticia, et denudabunt te uestimentis tuis et auferent uasa glorie tue et relinquent*^{xvi}

xiv. metropolis] metropolitana U. – xv. scitis] stortum W¹. – xvi. relinquent] delinquent R².

35. Cf. Gal. 2, 15.

36. Cf. *Glossa ordinaria*, in *Hieremiam* III, 6.

37. Cf. HIERONYMUS STRIDONENSIS, *Translatio homiliarum Origenis in Jeremiam, Homilia decima quarta*, dans *PL*, 25, col. 720.

38. Is. 1, 21.

39. Os. 9, 1.

40. Cf. Ez. 16, 5-6.

41. Cf. Ez. 16, 7-14.

42. Cf. Ez. 16, 15.

43. Cf. Ez. 16, 22-25.

te nudam plenam ignominia ⁴⁴. Ecce potestis uidere quid Ecclesie sit uenturum. Et subdit causam dicens : *soror* ^{xvii} *tua Samaria*, id est sinagoga, *dimidium peccatorum tuorum non peccauit, sed uicisti eam sceleribus tuis ; ergo et tu porta confusionem tuam* ⁴⁵. Et infra .xxiii., postquam diffuse descripsit maliciam et destructionem sinagoge, adiecit de Ecclesia dicens : quod cum *uidisset soror eius plus illa insaniuit libidine et fornicationem suam prebuit impudenter ducibus et magistratibus ad se uenientibus inductis ueste uaria* ⁴⁶. *Insaniuit*, inquit *libidine*, id est cupiditate diuiciarum et concupiscencia deliciarum. Erat namque futurum ^{xviii}, ut prelati non uerentur Ecclesie primitiue uenerandam pudiciciam precio et precibus ac paruis actibus infamare, cui sic prostitute consequenter Dominus dicit : *confracte sunt mamme pubertatis tue*. Et subiungit punicionem dicens : *recessit anima mea sicut recesserat a sorore eius* ⁴⁷, scilicet sinagoga, et repetit causam dicens : *scelus tuum et fornicationes tue fecerunt hec tibi* ⁴⁸. Similia reperietis in Ysa., Iere., Osee et ceteris, et ex quo eodem spiritu ac prope eisdem uerbis loqui sunt.

[13] Concluditur quod omnes uno ore prenunciauerunt hanc Ecclesiam grauiter peccaturam et pro suis excessibus multa mala passuram ac bonis temporalibus, [fol. 95] nisi penituerit, spoliandam. Vnde Ose. .ii. : *auferat fornicaciones suas a facie sua ne forte expoliam* ^{xix} *eam nudam et statuam eam secundum diem natiuitatis sue* ⁴⁹, id est in paupertate primitiua, quam nisi sic faciat ipsa erit de qua Naum ^{xx} .iii. : *propter multitudinem fornicacionum meretricis speciose et grate et habentis maleficia* ^{xxi} *que uendidit*, et cetera ⁵⁰. Et post pauca sequitur *ostendam gentibus nuditatem tuam et regnis ignominiam tuam* ⁵¹. Patet itaque quod super hanc Ecclesiam aliquando reuelanda est Dei iusticia primitiua. Et hoc de primo.

[14] Quantum ad secundum quod dicitur in theumate quod hoc *iuxta est*, quamuis non sit nostrum tempora nosse, forsam tamen ex quibusdam signis que dicam poterit aliquid de proposito suspicari.

[15] Vnum recipio ex apostolo ad Thess. .ii., ubi ait : *nisi uenerit discessio primum*, et cetera ⁵², quoque beatus Ieronimus .xi. Questione ad inquisitiones Algasie ^{xxii} exponit de romani imperii desolacione, inter quam et persecuciones ecclesie preuias Antichristo nullum ponit medium ⁵³. Nunc autem qualis sit eiusdem imperii presens status, precipue in comparacione ad eius pristinam maiestatem, uos iudicate. Quedam glosa dicit quod erit discessio ^{xxiii} aliarum ecclesiarum ab ista romana ⁵⁴.

[16] Aliud signum erit quando Ecclesia efficietur moribus peior quam fuit sinagoga. Patet per glosam ordinariam allegatam Iere. .iii. ubi dicitur : *iustificauit animam suam aduersatrix Israel*, id est sinagoga, *comparacione preuaricatricis Iuda* ⁵⁵, id est Ecclesie, ubi Origenes *de nobis* inquit dictum *intellige* ⁵⁶. Et Eze. .xvi. :

xvii. soror] error *W*¹. – xviii. namque futurum] nanque fucturum *R*². – xix. expoliam] spoliem *W*¹ ; expellam *U*. – xx. Naum] *om.* *R*¹, *R*². – xxi. maleficia] maleficium *W*¹ ; beneficia *U*. – xxii. Algasie] allegorice *U*. – xxiii. discessio] dissentio *U*.

44. Cf. Ez. 16, 39.

45. Cf. Ez. 16, 46-52.

46. Cf. Ez. 23, 11-12.

47. Ez. 23, 18 et 21.

48. Ez. 23, 29-30.

49. Cf. Os. 2, 2-3.

50. Nah. 3, 4.

51. Nah. 3, 5.

52. II Thess. 2, 3.

53. Cf. HIERONYMUS STRIDONENSIS, *Epistola CXXI ad Algasiam. Liber questionum undecim*, ch. XI (éd. Jérôme LABOURT, *Epistulae*, t. 8, Paris, 1961, p. 57-58).

54. Cf. PETRUS LOMBARDUS, *In epistola II ad Thessalonicenses*, dans *PL*, 192, col. 317A.

55. Hier. 3, 11.

56. Cf. HIERONYMUS STRIDONENSIS, *Translatio homiliarum Origenis in Jeremiam, Homilia decima quarta*, dans *PL*, 25, col. 690C.

Dominus ait ei uicisti sororem tuam sceleribus tuis⁵⁷. Phariseos autem, qui, ut ait. Ieronimus, *erant clerici iudeorum*⁵⁸, saluator noster notauit, ut scitis, de auaricia qua permittebant uendi columbas in templo et de hoc quod solis labiis honorabant Deum et quod docebant et non faciebant et quod erant ypocrite. Videatis igitur si peius est sacramenta et beneficia uendere quam permictere uendi columbas in templo, si sunt aliqui qui nec uel labiis Deum honorant, qui non solum non faciunt bona, sed neque dicunt aut predicant. *Canes muti non ualentes latrare, canes impudentissimi nescientes saturitatem ipsi pastores* et cetera⁵⁹, vbi teuma. Si etiam sunt nonnulli quorum insolencia seu malicia ad modum ignis intantum succensa est quod ypocrisis pallio^{xxiv} nequit operiri, sed facti sunt inuerecundi quorum Ecclesie sic impeiorande^{xxv} dicitur Iere. .iii. : *frons mulieris meretricis facta est tibi, noluisti erubescere*⁶⁰.

[17] Tercium signum sumitur ex philosophia^{xxvi}, et est inequalitas nimia qua *alius quidem esurit, alius autem ebrius est*⁶¹. Sicut enim ad bonam armoniam requiritur uocum inequalitas moderata, que si nimis excedat^{xxvii} tollitur melodia, ita secundum Philosophum propter inmoderatam^{xxviii} disparitatem ciuium corrumpitur policia. Propterea dicit quod policia bene mixta in qua plures sunt mediocres est diuturnior atque securior⁶². Nunc autem non puto posse in hystoriis reperiri quod nunquam fuerit aliqua^{xxix} gencium policia in qua esset tanta differencia sacerdotum ut hii quidem essent maiores quam principes seculi et ceteri deiectiones^{xxx} uulgo communi. Nam talis uocaretur oligarchia. In corpore enim, cui iuxta sententiam apostoli^{xxxi} Plutarcus scribens [fol. 95v] ad Traianum assimilauit rem publicam⁶³, uidemus quod si nutrimentum fluat ad unum membrum ita ut enormiter ingrossetur et alia nimium demacentur^{xxxii}, non potest diu uiuere. Sic in corpore rei publice ecclesiastice si superiores atraccione^{xxxiii} substance fiant ita graues in statu quod uix possint ab inferioribus sustineri, hoc est signum et causa propinqua ruine. De hoc enim ultro se offert exponendum illud Ysa. primo : *omne caput languidum* et cetera⁶⁴. Si uidelicet operibus inflata languerent^{xxxiv} capita quibus dicitur Amos .vi. : *ue qui opulenti estis in Syon*, id est Ecclesia, *optimates capita populorum ingredienti ponppatice domum Israel*⁶⁵. Sequitur in Ysa. : *a planta pedis usque ad uerticem non est in eo sanitas*, inferioribus non potentibus pre inopia uiuere et superioribus excessu diuiciarum impeditis^{xxxv} a bono opere, et ultra *uulnus et liuor et plaga rancoris*⁶⁶. Ecce periculum, scilicet ne sequatur *uulnus* diuisionis et discordie *liuor* rancoris et inuidie et *plaga tumens* rebellionis et contumacie^{xxxvi}.

xxiv. pallio] pallium *W*¹. – xxv. impeiorande] improperande (?) *U*. – xxvi. philosophia] propheta *P*³, *R*¹, *R*²; ex proporcione *U*; ex personarum acceptacione *W*¹. – xxvii. nimis excedat] nimia fuerit *W*¹. – xxviii. inmoderatam] nimiam *W*¹. – xxix. aliqua] aliquarum *P*³, *W*¹. – xxx. deiectiones] *om. P*³. – xxxi. apostoli] Apulei *U*. – xxxii. demacentur] diminuantur *R*¹, *R*². – xxxiii. atraccione] augmentacione *U*. – xxxiv. languerent] tument *R*¹. – xxxv. impeditis] impediende *U*. – xxxvi. contumacie] contumelie *U*.

57. Cf. Ez. 16, 52.

58. HIERONYMUS STRIDONENSIS, *Commentatorium in Matheum Libri IV*, éd. D. HURST et M. ADRIAEN, Turnhout, 1969 (CCSL, 77), p. 69.

59. Is. 56, 10.

60. Hier. 3, 3.

61. I Ad Cor. 11, 21. Cf. aussi N. ORESME, *Le Livre de politiques, op. cit.*, p. 160a.

62. Cf. *ibid.*, p. 92a et 187a.

63. Ce texte avait été attribué à l'empereur Trajan par Jean de Salisbury dans le *Policraticus* que Nicole Oresme dans sa traduction des *Politiques* cite explicitement. N. ORESME, *Le Livre de politiques, op. cit.*, p. 209a et n. 6 et aussi *Institutio Trajani, epistola ad Trajanum*, dans *Plutarchi Chaeronensis Moralia*, éd. Gregorius BERNARDAKIS, t. 7, Leipzig, 1896, p. 184.

64. Is. 1, 5.

65. Am. 6, 1.

66. Is. 1, 6.

[18] Quartum signum est fastus prelatorum. Fuerunt qui fatue disputarent de paupertate Christi et morderent^{xxxvii} prelatos, quia non sunt sicut depinguntur apostoli. Sed hec fantasia uenit ex ignorantia moralis philosophie et theologie et defectu naturalis prudentie⁶⁷, quoniam in omni gente et lege uulgata de iure quod est proprie naturale sacerdotes habuerunt et debent habere unde possint uiuere honestius quam populares et prelati quam subditi. Sed ex hoc non conceditur equitatie seu familie superflua pompa, que raro potest absque superbia duci et salua iusticia sustineri et plerumque non sine iniuriis et debitis. Vnde Iustinus de Carthaginensibus familia inquit tantorum *imperatorum* grauis erat *libere ciuitati*⁶⁸. Talis fastus in Ecclesia Dei, potissime temporibus istis, non tantum mouet paucos ad reuerenciam, quantum multos ad indignacionem et plures^{xxxviii} inuitat ad predam, qui se reputarent Deo sacrificare si possent quosdam crassos presbiteros spoliare, illos precipue quibus nec nobilitas generis neque sciencia suffragantur, sed sunt uiri seruiles, mendaces et fraudulentis, quibus Dominus dicit Amos .iiii. : *Vacce pingues Iherusalem que calumpniam facitis egenis et confringitis*^{xxxix} *pauperes, ecce dies ueniunt super uos et cetera*⁶⁹.

[19] Quintum signum est tyrannis presidencium, que cum sit res uiolenta durare non potest. Sap. .xvi. : *oportebat sine excusacione superuenire interitum exercentibus tirannidem*⁷⁰. Proprietas tyranni est querere non bonum publicum subditorum, sed utile proprium⁷¹. Tales sunt pastores qui non pascunt gregem Domini, sed semetipsos⁷², quibus dicitur Eze. .xxxiiii. Qui gaudent de malefactis eorum quos possunt pecuniariter condempnare, nec querunt quantum quis delinquit^{xl}, sed quantum soluere possit, quibus Dominus dicit Michee .iii. : *vos odio habetis bonum et diligitis malum qui uiolenter tollitis pelles eorum desuper eos* ; et infra : *comederunt carnem populi mei et pellem eorum desuper excoriauerunt*⁷³. Ideo dicit Eze. .xxxiiii. : *cessare eos faciam ut non pascant ultra gregem meum, liberabo*^{xli} *eum de ore eorum et non erit ultra eis in escam*⁷⁴.

[20] Sextum signum est promocio indignorum et uilipensio meliorum. Hoc enim secundum Aristotelem est maxima causa dissolucionis [fol. 96] policie. Et sepe contingit in milicia seculari quod inhonoracio illustrium et exaltacio miseriorum^{xlii} sedicionem parit⁷⁵. Nam propter hoc in parte, et propter quedam premissa, non solum in codicibus legimus sed oculis nostris uidimus quedam regna pene destructa, ubi homines *pauci facti sunt et uexati sunt a tribulacione malorum et dolore et effusa est contencio super principes*⁷⁶ et cetera. Sed sicut Haymo in *Christianarum rerum memoria* recitat ex Origene, *hec est semper humane duricie incredulitas ut non solum audiendo sed etiam uidendo non credat alios interisse nisi et semetipsam uideat interire*⁷⁷.

xxxvii. morderent] inciderunt in *U.* – xxxviii. plures] *om.* *R*¹, *R*². – xxxix. confringitis] confunditis *W*¹. – xl. deliquit] delinquit *P*³, *W*¹. – xli. liberabo] liberando *W*¹. – xlii. miseriorum] inferiorum *U.*

67. Cf. N. ORESME, *Le Livre de politiques, op. cit.*, p. 84b.

68. Cf. MARCUS JUNIANUS JUSTINUS, *Epitome Historiarum Philippicarum Pompei Trogi*, l. XIX, 2, éd. O. SEEL, Stuttgart, 1985, p. 165 et N. ORESME, *Le Livre de politiques, op. cit.*, p. 208a.

69. Cf. Am. 4, 1-2.

70. Sap. 16, 4.

71. Cf. N. ORESME, *Le Livre de politiques, op. cit.*, p. 373b.

72. Cf. Hiez. 34, 2.

73. Mich. 3, 2-3.

74. Ez. 34, 10.

75. Cf. N. ORESME, *Le Livre de politiques, op. cit.*, p. 208a.

76. Ps. 106, 39-40.

77. N. Oresme fait ici référence à HAYMO HALBERSTATENTIS, *Historia sacrae epitome sive de christianarum rerum memoria* (*PL*, 118, col. 817-874). La citation n'y est pourtant pas. En revanche, elle se retrouve dans un texte attribué à Cyprien, le *De singularitate clericorum*. Cf. *PL*, 4, col. 839C.

[21] Septimum signum est turbacio^{xliii} policie secularis et commocio populorum, que in multis partibus iam experta est et quoniam, sicut ait Seneca : *mala dedignantur sola uenire*⁷⁸, timendum ne postmodum ecclesiastica policia non solum accidentaliter, sed etiam intrinsecus paciatur, et impleatur quod Dominus dicit Iere .iiii. : *contritio super contricionem uocata est, repente uastata sunt tabernacula mea*⁷⁹. Et Eze. .vii. : *adducam pessimos de gentibus et possidebunt sanctuaria*^{xliiv} eorum. *Conturbacio super conturbacionem ueniet, auditus super auditum, et lex peribit a sacerdote et consilium a senioribus*⁸⁰.

[22] Octauum est recusacio correctionis, si forsan de principibus Ecclesie eueniat quod scriptum est Zach. .vii. : *noluerunt actendere et cor suum possuerunt ut adamantem ne audirent uerba que misit Dominus Deus in Spiritu Sancto suo per manum prophetarum priorum*⁸¹. Et Ys. .xxv. : *fili mendaces nolentes audire uerbum Dei, qui dicunt nolite aspicere*^{xlv} nobis que recta sunt, *loquimini nobis placencia*⁸². Hoc autem implebitur quando prelati ueridicos et scientificos habebunt inuisos^{xlvi}, sicut de eis scriptum est Amos .v. : *odio habuerunt in porta corripientem et loquentem perfecte abhominati sunt*⁸³. Et ideo Ecclesie talium Dominus dicit, Eze. .iiii. : *quia tu scienciam repulisti, repellam te ne sacerdocio fungaris michi et oblita est legis Dei tui gloriam filiorum tuorum in ignominiam commutabo et erit sicut populus sic sacerdos*⁸⁴.

[23] Multa quidem alia dicta sunt in prophetis de deieccione sacerdotalis honoris. Et preter hec, sunt alia signa, ut puta recessus iusticie et penuria sapientum^{xlvii}, prelatio puerorum, nouitas opionum et alia. Sed actentis predictis, iudicare potestis utrum presencia tempora sint secura et utrum nunc habeat locum hoc quod Dominus in teumate dicit : *iuxta est ut iusticia mea reueletur*. Et hoc de secundo.

[24] Quantum ad tercium, quatuor cogitaciones possent hominibus circa hoc occurrere, quibus tamen sacri canonis contradicit auctoritas. Vna est nimis confidentium atque dicencium quod prelati sunt Ecclesia quam Deus semper custodiet nec eam deseret, sicut ipse promisit eis in personas^{xlviii} apostolorum dicens Mt. .xxviii. : *ego autem uobiscum sum usque ad consummacionem seculi*⁸⁵. Sed hoc intelligendum est quantum ad fidem, de qua beato Petro dicit, Luce .xxii. : *ego autem orauit*^{xlix} *pro te ut non deficiat fides tua*⁸⁶; unde Ecclesiasticus .xl. : *fides in seculum stabit*⁸⁷, quia dum refrigescet caritas, fides manebit in paucis inter mundi pressuras quas idem saluator frequenter predixit esse uenturas. Et ne forsan aliqui se putarent a perturbatione securos quia sunt de Ecclesia, huic opinioni obuiat Dominus dicens Iere .vii. : *nolite confidere in uerbis mendacii dicentes templum [fol. 96v] Domini, templum Domini, templum Domini est et paulo post, uos confiditis sermonibus mendacii qui non proderunt uobis*⁸⁸.

[25] Alia est opinio prorogancium. Bene concedunt quod Ecclesia tribulabitur, sed non ita cito quoniam multe cause et signa pretacta alias extiterunt. Nam dudum per sanctos doctores Gregorium, Bernardum et alios fuerunt reprehensi prelati de

xliii. turbacio] tribulacio *U*. – xliiv. sanctuaria] domos *U*. – xlv. aspicere] accipere *U*. – xlvi. inuisos] exosos *W*¹. – xlvii. sapientum] sacerdotum *P*³. – xlviii. personas] personis *U*, *W*¹. – xlix. orauit] rogauit *U*, *W*¹.

78. Citation non retrouvée. Mais cf. *La complainte de Rutebeuf*, v. 107 : « Li mal ne seivent seul venir », dans RUTEBEUF, *Œuvres complètes*, éd. Michel ZINK, Paris, 1989, p. 324.

79. Hier. 4, 20.

80. Ez. 7, 24 et 26.

81. Zach. 7, 11-12.

82. Cf. Is. 30, 9-10.

83. Am. 5, 10.

84. Cf. Ez. 4, 6-9.

85. Matth. 28, 20.

86. Lc. 22, 32.

87. Eccli. 40, 12.

88. Ier. 7, 4 et 8.

receptione munerum, de pompis et promotione indignorum et aliis uiciis que pridem regnauerunt in Ecclesia Dei etiam plusquam nunc ; et tamen Dei gracia hucusque prospere stetit. Non uideo quod si domus aliqua diu fuerit ruinoso, quod propter hoc sit a casu remocior aut minus periculosa¹. Etiam multociens accidit in principatibus quod posterius perdunt temporaliter predecessorum terras. Trenorum .v. : *patres nostri peccauerunt et non sunt et nos iniquitates eorum portauimus*⁸⁹. Insuper huic cogitationi occurrit Dominus in exemplo Oze. .xii. dicens : *fili hominis, ecce domus Israel dicentium uisio, quam hic uidet in dies multos et in tempora longa ipse prophetat ; propterea dicens ad eos hec dicit Dominus non prolongabitur ultra uerbum ; sed in diebus uestris faciam illud*⁹⁰ et Ysa. .xxx. : *subito dum non speratur ueniet contritio*⁹¹. Nostris quoque diebus uidimus quedam que nuper erant incredibilia, et simile alias euenit sicut scriptum est Trenorum .iiii. : *non crediderunt reges terre et uniuersi habitatores orbis quoniam ingrederentur hostis et inimicus per portas Iherusalem propter iniquitates sacerdotum eius et cetera*⁹². Per Iherusalem, sicut dictum est, designatur Ecclesia⁹³.

[26] Tercius error est ualde peruersus, quorundam dicentium ueniat quod poterit, conformemus nos huic seculo, temporizemus sicut illi qui dixerunt Sap. .ii. : *fruemur bonis que sunt, impleamus nos et cetera*⁹⁴. Tales nequam ualde sunt preiudicialia bonis in Ecclesia Dei. Et si qui principes Ecclesie forent ita uiles ut haberent hanc cogitationem tam pessimam, non possent in tartarum nimis profunde detrueri. Hec quidam Ecclesia per apostolos in Christo fundata, tot martirum sanguine dedicata, tot sanctorum uirtutibus et meritis aucta, tam magnifice principum seculi deuotione dotata et ita diu prosperata. Si tandem^{li} in manibus talium posita, in periclitacionis dispendium incidat, ob eorum culpam et negligenciam succurrendi, non satis possent adeo maledici ymo ipsi^{lii} cum hoc incurrerent temporale periculum quod magis timent, dicente eis Domino Prou. primo : *omne consilium meum et increpaciones meas neglexistis. Ego quoque in interitu uestro ridebo cum irruerit super uos repentina calamitas quando uenerit super uos tribulacio et angustia*⁹⁵.

[27] Quarto est alius error diffidentium, quibus non uidetur possibile remedium in hoc dari, sed quod sicut alie res et preterita regna habuerunt peryodos suos, iuxta illud ; *omnia tempus habent*⁹⁶, ita ipso cursu seculi irreuocabili necesse est quod huius Ecclesie diminacio capiat finem, exigentibus demeritis et obstinacione gubernancium, quia sicut scribitur Iere .viii. : *nullus est qui agat penitenciam omnes conuersi sunt ad cursum suum quasi equus impetu uadens in prelium*⁹⁷. Et infra .xiii. : *si potest Ethyops mutare pellem suam et pardus uarietates suas, et uos poteritis benefacere cum didisceritis malum*⁹⁸ et infra .xvii. de Iuda significante Ecclesiam : *peccatum Iuda scriptum est stillo ferreo [fol. 97] in ungue adamantino*⁹⁹, quasi diceret quod est indelebile, sicut et de pena Eze. .xxi. : *ego Dominus eduxi gladium meum de uagina sua irreuocabilem*¹⁰⁰. Verum hec omnia non significant impossibilitatem, sed bene difficultatem, quia *peruersi difficile corriguntur*¹⁰¹.

1. minus periculosa] periculosior *W*¹. – li. tandem] tendere *P*³. – lii. ipsi] ipse *R*².

89. Thren. 5, 7.

90. Cf. Os. 12, 26-28 et 12, 25.

91. Is. 30, 13.

92. Cf. Thren. 4, 12-13.

93. Cf. *supra*, § 9, l. 2-3.

94. Cf. Sap. 2, 6-7.

95. Cf. Prov. 1, 25-27.

96. Eccle. 3, 1.

97. Cf. Ier. 8, 6.

98. Ier. 13, 23.

99. Ier. 17, 2.

100. Ez. 21, 5.

101. Eccle. 1, 15.

[28] Vnde oppinio de ineuitabilitate euentium futurorum non solum aduersatur theologie ac philosophie et astrologie sed, quod plus est, etiam ueteri supersticioso doctrine que fortunas hominum tribuit fato. Vnde Nonius Marcellus *De doctorum indagine*, post allegaciones famosissimorum Virgillii, Salustii, Lucilli et Homeri, ex dictis ipsorum concludit quod in potestate nostra sit mutare fatum : *potest, inquit, fatum morum mutabilitate conuerti, ut ex hiis aut celer aut tardum aut bonum fiat, aut pessimum* ¹⁰². Hoc dixi propter eos qui magis adherent^{liii} talibus quam sacre Scripture, non quia ipsa de hoc tacuerit, nam : *quis scit si conuertatur et ignoscat Deus et cetera* ¹⁰³. Propter quod dictum Iere. .xxvi. : *noli substrahere uerbum si forte audiant et conuertantur uniusquisque a uia sua mala et peniteat me mali quod cogitauit facere eis propter maliciam studiorum suorum* ¹⁰⁴, sicut Exo. .xxxii. legimus quod *Dominus placatus est ne faceret malum quod locutus fuerat aduersus populum suum* ¹⁰⁵, pepercit etiam Niniue ¹⁰⁶ prout scitis, et tempore Eraclii bis ciuitati Constantinopolitane ab eius destructione quam reuelauerat et cuius signa monstrauit, ut recitat Augustinus in quodam sermone ¹⁰⁷. Hoc de tercio.

[29] Vltimo restat salubre consilium, quod concluditur ex predictis, uidelicet quod si iuxta causas et signa premissa super ecclesiam sit tribulacio proxima preparata, nichilominus, si mores nostros in melius notabiliter reformemus, si fastus nimios cum prudencia moderemus, si corde et opere ad Deum recurramus, ipse modo cunctis inestimabili nos iuuabit et a flagellatione cessabit, sicut ipse dixit Iere .viii. : *si penitencia egerit gens illa et a malo suo quod locutus sum aduersus eam agam et ego penitenciam super malo quod cogitauit ut facerem ei loquitur more humano* ¹⁰⁸.

[30] Nunc autem ad Dei misericordiam postulandam pro presenti nos debent et timor impellere et spes attrahere. Timor quidam tribulacionis de prope imminens, quia puto quod a multis annis non fuerunt tot et tanti maliuoli corde rebelles et animo succensi contra Ecclesiam Dei sicut hiis diebus, nec desunt qui libenter machinarentur nouitates sectarum. Et uidetur quod Dominus *conuertit cor eorum ut odirent populum eius et dolum facerent in seruos eius* ¹⁰⁹, scilicet in sacerdotes quos reputant peiores quam sunt, quia adhuc, per Dei gratiam, multi sunt boni. Verumptamen *non est aduersus furor Domini, sed adhuc manus eius extenta* ¹¹⁰, et *nisi conuersi fueritis, gladium suum uibrauit et arcum tetendit* ¹¹¹, sed *propterea expectat Dominus ut misereatur uestri* ¹¹², Ysa^{liv}. xxx.

[31] Et idcirco, sicut ad supplicandum nos incitat uis timoris, ita nos debet ad hoc attrahere spes salutis, potissime hac sacra die quando incipiunt festa Natalia, festa solempnia, festa frequencia, quibus Deo dante sine intermissione facta proderit oratio et continuata deuocio, quia *multum ualet deprecacio iusti assidua* ¹¹³. Et si reges terreni in die celebritatis natalis sui se solent liberiores^{lv} ostendere, quanto magis sperare debemus quod rex celestis clementissimus in die [fol. 97v] ortus sui, rite petentibus, ueniam non negabit.

liii. adherent] *om. U, W¹*. – liv. Ysa] *om. R²*. – lv. liberiores] *liberaliores P³, U, W¹*.

102. NONIUS MARCELLUS, *De compendiosa doctrina*, Livre XII : *De doctorum indagine* (éd. W. M. LINDSAY, *Nonii Marcelli de compendiosa doctrina libros XX*, t. 3, Leipzig, 1903, p. 846).

103. Ion. 3, 9.

104. Hier. 26, 2-3.

105. Ex. 32, 14.

106. Cf. Ion. 3, 10.

107. Cf. AUGUSTINUS HIPPONENSIS, *De urbis excidio sermo*, dans *PL*, 40, col. 721-722.

108. Hier. 18, 8.

109. Ps. 104, 25.

110. Is. 5, 25.

111. Ps. 7, 13.

112. Is. 30, 18.

113. Iac. 5, 16.

[32] Ideo, sicut scriptum est Ios. .vii. *sanctificamini in crastinum* ¹¹⁴, et dicite ei illud primi Re. .xxv. *inueniant pueri tui gratiam in oculis tuis in die enim bona uenimus* ad te ¹¹⁵. Et hoc inuenire poteritis si illud petieritis quod ipse in natiuitate sua attulit mundo, scilicet pacem etiam temporalem, prout angelicus chorus cecinit et experimentum probauit, testibus Tito Liuio, Plinio ceterisque hystoricis gentilibus, qui super hoc admirati dixerunt tantam pacem in terra non nisi diuino munere contingere potuisse ¹¹⁶. Sic enim Dominus promiserat Ysa. ultimo dicens : *declinabo super eam quasi flumen pacis* ¹¹⁷. Et in Psalmo : *orietur in diebus eius iusticia et habundancia pacis* ¹¹⁸.

[33] Ergo, patres in domino conscripti, et uos alii, ecce nunc dies salutis. Nunc est oportunitas Domini deprecandi, ut quod illa uice contulit orbi, diebus istis Ecclesie sue dignetur largiri. Et quemadmodum Niniue subuersa est non in membris sed in moribus, ita hoc quod Dominus dixit in theumate : *iuxta est ut iusticia mea reueletur*, uerificetur in nobis non de iusticia primitiua, sed de nostra iustificatione per gratiam, ut in ortu crastino nostri Saluatoris iusticia nostra oriatur simul et super nos fiat benedicio quam promisit dicens : *iuxta est salus mea ut ueniat*, de qua Ysa .li. : *salus mea in sempiternum erit* ¹¹⁹. Hanc salutem nobis concedat, et cetera.

114. Ios. 7, 13.

115. I Reg. 25, 8.

116. Cf. N. ORESME, *Le Livre de politiques*, op. cit., p. 147b et 290b : « Et meismement ou temps que Octavian tint a Rome tele monarchie quant Jhesu Crist fu nay ; car si comme il peut apparoit par Titius Livius et par les autres hystoriens, onques puisque le monde fu peuplé ne fu aussi grant paiz. » Les autres auteurs pourraient être Ovide (*Métamorphoses* 15, 759) et Virgile (*Bucoliques* 4, 6 et *Énéide* 6, 792) explicitement cités par Oresme dans son commentaire à la *Politique* d'Aristote. Des références plus précises à Tite-Live et à Pline n'ont pu être trouvées.

117. Is. 66, 12.

118. Ps. 71, 7.

119. Is. 51, 6.

